

# Assemblée Générale de la FEJ

---

## Budapest, 2-3 juin 2025

### Résolutions et déclarations adoptées par l'AG de la FEJ

#### SUR LA HONGRIE

#### **1. SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ET LE PLURALISME DES MÉDIAS EN HONGRIE**

*Déposée par le Comité directeur de la FEJ*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2-3 juin 2025,

énonce la répression actuelle du gouvernement hongrois contre les médias et les journalistes indépendants du pays.

Le 15 mars, lors d'un rassemblement politique à Budapest, le Premier ministre a accusé les journalistes de servir les intérêts de puissances étrangères et les a comparés, ainsi que d'autres groupes, à des insectes qui seraient bientôt éradiqués. Il a déclaré à plusieurs milliers de partisans que, dans les semaines à venir, le gouvernement allait « démanteler la machine financière qui a utilisé l'argent de la corruption pour acheter des politiciens, des juges, des journalistes, des pseudo-ONG et des militants politiques. Nous éliminerons toute cette armée de l'ombre. (...) Après les célébrations d'aujourd'hui, viendra le grand nettoyage de Pâques, car les insectes ont survécu à l'hiver.»

Les menaces de « nettoyage » des médias d'ici fin avril font suite à un discours du Premier ministre lors de la session d'ouverture du Parlement en février, au cours duquel il a déclaré : « Le réseau de corruption qui règne sur l'ensemble du monde occidental de la politique et des médias doit être éliminé », ajoutant que son gouvernement « irait droit au mur » avec les nouvelles lois. Selon les derniers développements, les rédactions ayant accepté des financements étrangers, y compris les portails d'investigation, seront répertoriées et déclarées quasi « antinationales ». Les conséquences de cette qualification ne sont pas encore connues.

Au cours de la dernière décennie, le parti au pouvoir a acquis une influence sans précédent sur les médias privés et publics, lui permettant de museler la presse indépendante et de fausser le marché pour asseoir un discours pro-gouvernemental dominant, notamment par l'intermédiaire des médias contrôlés par la Fondation KESMA.

Selon une plainte officielle déposée auprès de la Commission européenne fin avril, le gouvernement de Viktor Orbán est accusé d'avoir versé plus d'un milliard d'euros de subventions illégales à des journaux, chaînes de télévision et plateformes en ligne pro-Orbán entre 2015 et 2023 afin de garantir le soutien du parti au pouvoir et d'évincer le journalisme critique. Ce détournement présumé de subventions publiques a coïncidé avec une campagne visant à débarrasser les médias du pays des médias critiques envers le gouvernement, selon Kai-Uwe Kühn, ancien fonctionnaire européen de la concurrence, auteur d'une étude économique accompagnant la plainte.

Le "Bureau de protection de la souveraineté", un organisme prétendument indépendant dirigé par un partisan du Fidesz, a été instrumentalisé l'année dernière pour accroître la pression sur les médias et les journalistes indépendants. En février 2024, la Commission européenne a engagé une procédure d'infraction contre la Hongrie, estimant que la loi portant création du Bureau de protection de la souveraineté violait le droit de l'UE et contrevenait à plusieurs droits fondamentaux inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Comme le montre le dernier rapport du Media Pluralism Monitor sur la Hongrie, « de nombreux journalistes hongrois travaillent dans des conditions précaires ; la législation hongroise ne prévoit aucune réglementation contre le harcèlement en ligne des journalistes, ni aucun cadre contre les poursuites-bâillons stratégiques contre la participation publique (SLAPP). (...) Le harcèlement en ligne est courant, en particulier à l'encontre des femmes journalistes. (...) L'utilisation du logiciel espion Pegasus contre les journalistes d'investigation, découverte en 2021 mais toujours non traitée par les autorités, constitue une intrusion extrême dans leur sphère privée, une ingérence dans leur travail journalistique et peut avoir un effet dissuasif important sur les sources journalistiques. »

L'AG de la FEJ estime que, depuis trop longtemps, l'UE n'a pas réussi à empêcher le gouvernement Orbán de contrôler les médias du pays et d'éroder la liberté et le pluralisme des médias, ce qui a des conséquences néfastes pour l'État de droit en Hongrie.

L'AG de la FEJ salue la récente procédure d'infraction lancée par la Commission européenne contre la Hongrie.

L'AG de la FEJ charge le Comité directeur de la FEJ :

- d'adresser une lettre à la Commission européenne pour soutenir la procédure engagée en vue de démanteler l'Office pour la protection de la souveraineté, conformément à la recommandation de la Commission de Venise ;
- d'appeler la Commission européenne à sanctionner les comportements anticoncurrentiels et faussant le marché de KESMA et d'autres groupes de médias dominants, proches du gouvernement ;
- de veiller à l'application stricte en Hongrie des dispositions protectrices du Règlement européen sur la liberté des médias (EMFA), avec le soutien des affiliés hongrois de la FEJ, HPU et MUOSZ.

## **2. SUR LA NÉCESSITÉ DE PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES LGBTIQ ET LES DROITS À LA LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'EXPRESSION EN HONGRIE**

---

*Déposée par le Comité directeur de la FEJ avec GENDEG*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2-3 juin 2025,

note que la Hongrie a intensifié sa répression à l'encontre des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, non binaires, intersexuées et queer (LGBTIQ) après que le Parlement a adopté, le 18 mars 2025, une loi interdisant les Marches des fiertés et autres événements similaires, pénalisant ainsi le soutien public aux personnes LGBTIQ dans le pays. Le 14 avril, le Parlement hongrois a adopté un amendement à la Constitution autorisant le gouvernement à interdire les événements publics des communautés LGBTIQ. Cet amendement a été proposé par la coalition au pouvoir Fidesz-KDNP, dirigée par le Premier ministre Viktor Orbán.

Cette loi, qui restreint le droit de réunion lorsqu'il s'agit de soutenir les droits LGBTIQ, autorise également les autorités à utiliser la reconnaissance faciale pour identifier les organisateurs et les participants d'événements, les deux groupes étant passibles d'amendes pouvant aller jusqu'à 500 € pour avoir exercé leurs libertés de réunion et d'expression. La nouvelle loi détourne le discours sur la protection des enfants pour justifier la répression de la liberté de réunion et d'expression et promouvoir la discrimination, faisant écho à la « loi sur la protection de l'enfance », initialement adoptée en juin 2021. En 2024, le Parlement hongrois a étendu ces restrictions en interdisant les contenus LGBTIQ à proximité des écoles et des églises, et en imposant des restrictions sur les livres abordant des thèmes LGBTIQ.

Le 18 mars, des milliers de personnes se sont rassemblées dans les rues de Budapest pour protester. Malgré l'interdiction, les organisateurs prévoient de maintenir la Marche des fiertés fin juin, et le maire de Budapest, Gergely Karácsony, a déclaré que l'événement se tiendrait dans la ville.

L'Assemblée générale de la FEJ se joint à la Confédération européenne des syndicats (CES) pour affirmer qu'« il est urgent que l'UE et les gouvernements nationaux intensifient leurs efforts pour améliorer et faire respecter la protection juridique des personnes LGBTIQ contre la discrimination, afin d'assurer leur sécurité et de garantir leurs droits fondamentaux ».

La FEJ et ses affiliés, en tant que représentants des professionnels des médias et acteurs clés de la démocratie, de l'égalité et de l'inclusion sur le lieu de travail et dans l'espace public, réaffirment que les droits LGBTIQ sont des droits humains et syndicaux, et ne doivent être bafoués en aucune circonstance. Trop d'obstacles empêchent encore les personnes LGBTIQ d'être en sécurité et visibles au travail. C'est pourquoi la FEJ se bat pour des lieux de travail inclusifs, où l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre ou les caractéristiques sexuelles d'une personne ne doivent jamais constituer un obstacle à des conditions de travail décentes et à un environnement de travail sûr.

L'invisibilisation, la dénaturation, la stigmatisation et l'essentialisation des personnes LGBTIQ dans les médias sont des formes de discrimination souvent sous-estimées. Une couverture médiatique contraire à l'éthique peut perpétuer des formes d'homophobie, de biphobie et de transphobie. Elle peut également entraîner des répercussions violentes. Pourtant, ni les écoles ni les rédactions ne forment à ces questions spécifiques. C'est pourquoi l'AG de la FEJ salue les actions menées par certains affiliés de la FEJ, notamment l'AJP en Belgique, pour sensibiliser et éduquer à une approche éthique et responsable de la couverture de l'actualité des communautés LGBTIQ.

L'AG de la FEJ charge le Comité directeur de la FEJ de :

- demander à la Commission européenne d'appeler le gouvernement Orbán à abroger la loi discriminatoire et à engager une nouvelle action en justice contre le gouvernement hongrois pour ses atteintes aux droits des personnes LGBTIQ et aux libertés de réunion et d'expression ;
- d'orienter et d'encourager les affiliés de la FEJ à développer des campagnes et des activités de formation pour sensibiliser aux problèmes rencontrés par les personnes LGBTIQ sur le lieu de travail, et à promouvoir un environnement de travail sûr en incluant des dispositions spécifiques dans les conventions collectives ;
- de diffuser à tous les affiliés de la FEJ le guide de l'AJP sur la couverture médiatique des questions LGBTIQ.

## **SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES ET LA DIVERSITÉ DANS LES MÉDIAS**

### **3. SUR LA NÉCESSITÉ DE PARVENIR À DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET PROFESSIONNELLES ÉGALES POUR LES FEMMES JOURNALISTES À TRAVERS L'EUROPE**

---

*Déposée par le Comité directeur de la FEJ, avec GENDEG*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2-3 juin 2025,

constate que certaines femmes journalistes, notamment les mères de famille, continuent de rencontrer davantage d'obstacles dans leur progression de carrière et subissent davantage de discrimination, de harcèlement et de harcèlement moral au travail que leurs collègues masculins. Elle constate également que les femmes sont moins nombreuses que les hommes à occuper des postes à responsabilité dans les entreprises de médias.

Le Groupe d'experts sur le genre et la diversité (GENDEG) de la FEJ a interrogé, de décembre 2024 à janvier 2025, 859 journalistes membres de ses syndicats nationaux (360 hommes et 499 femmes) dans 17 pays européens sur leurs expériences professionnelles, notamment les cas d'inégalité, de discrimination ou de violence subis tout au long de leur carrière.

Les premiers résultats indiquent que :

- les femmes journalistes représentent 64 % des personnes interrogées ayant déclaré rencontrer des difficultés dans leur progression de carrière ;
- une majorité de femmes (70 %) estiment ne pas être rémunérées de la même manière que les hommes ;
- les femmes représentent 77 % des personnes interrogées ayant déclaré se sentir discriminées en raison de leur genre, de leur orientation sexuelle ou de leur origine ethnique.

De plus, l'étude confirme que les femmes journalistes sont touchées de manière disproportionnée par le harcèlement et la discrimination. Plus précisément, les femmes journalistes sont beaucoup plus susceptibles que leurs homologues masculins de subir des violences verbales (61 % contre 47 %), des discriminations (36 % contre 16 %) et des comportements sexuels transgressifs (22 % contre 2 %). Les comportements transgressifs, qui englobent toutes les formes de comportement indésirable, telles que la violence verbale ou physique, le harcèlement, les actes sexuels non désirés, l'intimidation, le racisme ou la discrimination, sont particulièrement répandus dans les rédactions, avec 44 % des cas (30 % sur le terrain et 14 % en ligne). Les femmes représentent 64 % des personnes ayant des difficultés à signaler ces comportements inappropriés. Partout en Europe, des études montrent que de plus en plus de femmes journalistes quittent la profession ou envisagent de le faire. Les raisons avancées incluent la précarité, le manque d'opportunités professionnelles et le sexisme généralisé, qui rendent les rédactions peu attrayantes pour les femmes.

Cette tendance alarmante est symptomatique d'un environnement de travail discriminatoire et inégalitaire, à une époque où de nombreuses femmes journalistes affirment avoir renoncé à la maternité pour des raisons professionnelles, ou avoir manqué des opportunités de carrière en raison de leur maternité ou d'autres tâches familiales. Malheureusement, nombre d'entre elles doivent concilier leur carrière de journaliste avec le rôle de principale responsable des tâches domestiques et de principale source de soins à la famille (enfants, personnes âgées, etc.).

L'Assemblée Générale de la FEJ souligne que si nous n'abordons pas la question essentielle de l'égalité des sexes, également liée aux discriminations fondées sur la diversité (âge, apparence physique, origine ethnique, orientation sexuelle, etc.), nous nous éloignons d'un principe fondamental qui régit toute démocratie et risquons de voir les femmes disparaître des postes à responsabilité, déjà peu nombreux. Cette situation a un impact direct sur l'information produite, encore marquée par de nombreux préjugés sexistes, et sur le droit à l'information et à la citoyenneté. En condamnant cette situation, nous devons nous débarrasser de la culture misogyne et de la domination masculine présentes dans trop de rédactions. Nous devons également offrir aux femmes journalistes un espace sûr où elles peuvent signaler tout comportement indésirable, ainsi qu'un espace d'égalité où elles peuvent développer leur carrière.

L'AG de la FEJ charge le Comité directeur de la FEJ :

- d'appeler tous les syndicats, les entreprises de médias et les journalistes à œuvrer pour l'égalité des conditions de travail et professionnelles pour les femmes journalistes en Europe ;
- d'exhorter les entreprises de médias à mettre en œuvre une politique de tolérance zéro à l'égard de la discrimination et de la violence au travail fondées sur le genre et la diversité ;
- de rappeler à tous les médias de se référer et d'appliquer les articles de la Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, ratifiée notamment par les pays européens (OIT : Organisation internationale du travail) ;
- d'appeler les entreprises de médias à agir contre la discrimination fondée sur le genre au sein de leurs effectifs en élaborant des plans pour l'égalité, avec la participation des représentants des travailleurs, et en soutenant l'avancement professionnel des femmes journalistes vers des postes à responsabilité ; d'appeler tous les affiliés de la FEJ à atteindre la parité hommes-femmes au sein de leurs instances décisionnelles et à occuper un poste spécifique au sein de leurs comités directeurs en charge des politiques d'égalité des sexes ;
- d'orienter et d'encourager les affiliés de la FEJ à développer des campagnes et des activités de formation pour sensibiliser aux violences subies par les femmes au travail, promouvoir un environnement de travail sûr et mettre fin aux inégalités liées au genre et à la diversité au travail, en incluant des dispositions spécifiques dans les conventions collectives ;
- d'appeler les institutions de l'UE à inclure et à développer des dispositions et des actions spécifiques liées à l'égalité des sexes dans les médias dans sa Feuille de route pour les droits des femmes ;
- d'appeler les institutions de l'UE à inclure et à développer des dispositions et des actions spécifiques contre le harcèlement en ligne à l'encontre des femmes journalistes ;
- d'appeler les gouvernements de l'UE à développer et à mettre en œuvre davantage la législation européenne actuelle en matière d'égalité des sexes et de non-discrimination au travail, notamment les politiques de transparence salariale ;
- de diffuser à tous les affiliés de la FEJ les résultats de l'enquête menée par le GENDEG et de suggérer des actions spécifiques à développer par la FEJ et ses syndicats affiliés sur la base des résultats de l'enquête.

## **SUR LA RÉGULATION EUROPÉENNE**

#### **4. SUR LE RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS (EMFA) ET SON APPLICATION**

---

*Déposée par la FNSI (Italie), FeSP (Espagne), FAPE (Espagne), SNJ (France), dju ver.di (Allemagne)*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2-3 juin 2025,

considérant que:

- Le Règlement européen sur la liberté des médias (EMFA) est entré en vigueur en mai 2024 et sera pleinement applicable dans tous les pays de l'Union européenne en août 2025 ;
- l'EMFA vise à garantir l'autonomie et l'indépendance des médias face aux ingérences politiques et à contrer les menaces à la liberté d'expression, en prévoyant des mesures de protection de la profession journalistique et de lutte contre la désinformation ;

considérant que:

- l'EMFA exige des États membres de l'Union européenne qu'ils respectent la liberté éditoriale des médias et veillent à ce que les journalistes puissent travailler dans un environnement qui protège la profession, en termes d'autonomie et de confidentialité des sources ;
- l'article 5 de l'EMFA dispose que les États membres doivent garantir l'indépendance éditoriale et fonctionnelle des radiodiffuseurs de service public afin de garantir une information impartiale et pluraliste aux utilisateurs ;
- l'article 5 établit également que les règles et procédures de nomination et de révocation des dirigeants des médias de service public nommés par l'État doivent protéger leur indépendance, en garantissant une transparence maximale et des principes de non-discrimination ;
- dans certains États membres, en Italie en premier lieu, de nombreux problèmes critiques se posent, notamment en ce qui concerne la gouvernance du service public de radiodiffusion, émanation directe du gouvernement en place, et cette situation conduit le gouvernement à adopter une attitude de plus en plus hostile à l'égard de certaines émissions de service public et des journalistes ;

engage le Comité directeur de la FEJ à intervenir auprès de la Commission européenne pour surveiller l'application de l'EMFA dans les États membres, en préconisant toute action, y compris des sanctions, visant à garantir la protection de la liberté et du pluralisme de l'information. La protection de la confidentialité des sources est essentielle pour préserver le journalisme d'investigation.

L'indépendance du service public de radio et de télévision, en séparant les processus de nomination des membres de la gouvernance de la vie politique, doit être garantie afin de

préservier les institutions démocratiques, de promouvoir la libre circulation des opinions et d'encourager la participation des citoyens à la vie publique.

## **SUR L'UNITÉ SYNDICALE**

### **5. SUR LA NÉCESSITÉ DE L'UNITÉ ENTRE LES SYNDICATS DE JOURNALISTES**

---

*Déposée par dju in ver.di (Allemagne), FAPE (Espagne) , SNJ (France)*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2-3 juin 2025,

est convaincue que le principe fondamental de tout syndicalisme est que l'union fait la force. Ce n'est qu'en nous unissant et en faisant cause commune que nous pourrions défendre efficacement les intérêts de tous les travailleurs.

L'une de nos principales missions est de défendre des principes tels que la liberté de la presse, des conditions de travail décentes et la sécurité, et d'améliorer la situation de nos collègues dans tous les pays.

Notant que certains syndicats de journalistes ont quitté la Fédération internationale des journalistes (FIJ) et que la NUJ (Royaume-Uni et Irlande) a quitté la Fédération européenne des journalistes (FEJ),

inquiète qu'une scission au sein de notre mouvement menace de saper et de réduire l'efficacité de l'ensemble du travail de solidarité internationale des syndicats de journalistes à travers le monde,

l'Assemblée générale de la FEJ appelle le Comité directeur à redoubler d'efforts pour résoudre toutes les questions en suspens et permettre à notre mouvement de perdurer dans l'unité.

## **SUR LA SÉCURITÉ DES JOURNALISTES**

### **6. SUR LA CAMPAGNE POUR UNE CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA SÉCURITÉ ET L'INDÉPENDANCE DES JOURNALISTES ET AUTRES PROFESSIONNELS DES MÉDIAS**

---

*Déposée par dju in ver.di (Allemagne), SNJ (France), CFDT-Journalistes (France)*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2-3 juin 2025,

Constate que les journalistes sont emprisonnés et quotidiennement agressés, battus, détenus, harcelés et menacés. Les menaces pesant sur la sécurité numérique se multiplient : cyberattaques, piratage informatique, harcèlement en ligne, en particulier à l'encontre des femmes journalistes, autant de menaces qui créent une crise sécuritaire pour les professionnels de l'information.

Constatant que malgré de nombreux protocoles, lignes directrices et propositions, les journalistes sont toujours confrontés à une menace quotidienne, et que l'impunité ne fait qu'aggraver la situation.

Constatant que le cadre juridique international actuel ne prévoit aucune norme contraignante établissant des garanties spécifiques pour les professionnels des médias.

Constatant que les journalistes constituent une catégorie vulnérable, ciblée en raison de leur profession, et qu'un instrument spécifique renforcerait leur protection.

L'Assemblée générale de la FEJ salue les progrès de la campagne en faveur d'une Convention des Nations Unies sur la sécurité et l'indépendance des journalistes et autres professionnels des médias, menée par un groupe de gouvernements, mené par la République hellénique (Grèce), qui s'est engagé sur ce sujet dès le début.

L'AG de la FEJ demande au comité directeur de la FEJ de soutenir fermement la campagne et salue les efforts des autres syndicats pour les rejoindre.

L'AG de la FEJ appelle les organes et le bureau de la FEJ, en coordination avec la FIJ, à prendre les mesures nécessaires pour élargir le cercle des sympathisants et ancrer efficacement la protection des journalistes au plus haut niveau.

## **7. POUR UN RÉSEAU DE SOLIDARITÉ EN SOUTIEN AUX JOURNALISTES EN EXIL**

---

*Déposée par le SNJ-CGT (France), AJK (Kosovo), BAJ (Belarus), DJ (Danemark), JMWU (Russie)*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

considère que les sociétés qui subissent des dictatures, des guerres, des gouvernements illibéraux ou différentes formes de violations des droits de l'homme, voient inévitablement une partie de leur population migrer vers des pays plus sûrs et, le cas échéant, demander l'asile politique ou humanitaire.

Les journalistes, dont le rôle est notamment de raconter la vérité de ce qu'il se passe dans ces pays, se voient contraints à l'exil.

En Europe, les situations des journalistes en exil sont diverses et les actions de soutien de la part des syndicats et associations de journalistes sont également différentes d'un pays à l'autre.

Par exemple :

- En France, la situation des journalistes exilés reste difficile. Depuis 2002, la Maison des Journalistes (MDJ) a hébergé plus de 500 professionnels originaires de 85 pays. Entre 2021 et 2024, Reporters sans frontières (RSF) a facilité l'installation de 250 journalistes sur le territoire français, tandis qu'en 2024, 70% de ses fonds d'urgence ont été consacrés à la réinstallation de plus de 700 journalistes dans le monde.

Pour favoriser leur intégration, le programme « Voix en Exil » accompagne depuis 2024 plusieurs dizaines de journalistes exilés grâce à un soutien complet : hébergement, cours de français, formations, mentorat et accompagnement psychosocial. Malgré ces efforts, beaucoup peinent encore à retrouver une stabilité professionnelle, et certains doivent temporairement abandonner leur vocation faute de débouchés concrets.

- Au Kosovo, 20 journalistes ukrainiens ont bénéficié du programme « Journalists in Residence », lancé juste après l'invasion de l'Ukraine, en avril 2022, dans le cadre d'un partenariat entre AGK, ECPMF et les gouvernements du Kosovo et de l'Allemagne. Onze journalistes vivent et travaillent toujours au Kosovo et bénéficient d'un appartement, d'un salaire mensuel et de billets d'avion ou de train. L'objectif principal du programme est de leur permettre de rester dans la profession. Pendant un an, le programme a également hébergé 5 journalistes afghans avec les mêmes avantages. Le programme comprend également des cours d'anglais et d'albanais, des cours d'intégration et un soutien psychologique.
- Les journalistes biélorusses en exil, notamment en Lituanie, Allemagne, Tchéquie, Suède, Norvège, Danemark, sont soutenus par des actions locales, en lien avec les syndicats ou associations de journalistes.
- Le secrétariat de la FEJ a pris part à plusieurs initiatives en faveur des journalistes biélorusses et russes en exil, avec l'OSCE et le Conseil de l'Europe. La FEJ a co-organisé avec l'OSCE, le 6 mai à Bruxelles, une table ronde sur les journalistes russes et biélorusses en exil, dans le cadre du programme de l'UNESCO pour la Journée Mondiale de la Liberté de la Presse.

Nous, syndicats et associations de journalistes membres de la Fédération européenne des journalistes, avons certainement un rôle à jouer à l'échelle nationale pour accueillir ces collègues en exil. Il serait également pertinent de favoriser la création d'un réseau de soutien entre syndicats solidaires, qui permette d'échanger sur les bonnes pratiques, répertorier les moyens disponibles, favoriser les rencontres, trouver des partenaires et aider nos collègues journalistes en exil à exercer leur profession, dans le pays d'accueil ou à distance.

L'Assemblée générale électorale de la FEJ instruit le Comité directeur de faciliter l'organisation de ce réseau, notamment à travers des rencontres en visioconférence, afin de soutenir solidairement nos collègues journalistes exil, quel que soit leur pays d'origine.

La plupart des journalistes biélorusses et russes en exil sont confrontés à de graves difficultés, qu'il s'agisse de problèmes juridiques ou de résidence, ou encore de pressions transfrontalières exercées par des régimes autoritaires.

Depuis septembre 2023, le Belarus a cessé de délivrer des documents par l'intermédiaire de ses consulats à l'étranger. La Russie continue de le faire, mais les délais d'attente dépassent souvent un an et les refus arbitraires sont fréquents. Les autorités russes seraient en train de suivre la même méthode que le Belarus.

Il est proposé de demander à la Commission européenne de recommander que des documents de voyage soient délivrés non seulement aux apatrides et aux réfugiés reconnus par la Convention de Genève, mais aussi aux journalistes et aux militants politiques exilés bénéficiant d'une protection humanitaire dans les États membres de l'UE. Des dispositions devraient également concerner les transporteurs, en particulier les compagnies aériennes, qui refusent parfois l'embarquement à des personnes déjà en possession de ces documents.

Les journalistes en exil sont également la cible d'abus juridiques de la part des régimes autoritaires. Les procès et les condamnations par contumace, ainsi que les mandats d'arrêt internationaux, sont des outils essentiels de la répression transnationale. Outre Interpol, des traités bilatéraux de coopération juridique restent en vigueur. Le Belarus, par exemple, a conclu de tels accords avec 10 pays, y compris des membres de l'UE comme la Finlande et la Bulgarie. La Russie a conclu une cinquantaine de traités similaires, y compris avec de nombreux pays de l'UE.

Il est proposé de demander au Conseil de l'Europe de créer une page web dédiée recensant ces personnes (qui sont au nombre de 150 environ), avec des informations sur leurs activités professionnelles et sur la nature politique des accusations portées contre eux.

## **SUR LA DEONTOLOGIE**

### **8. LES JOURNALISTS NE SONT PAS DES ESPIONS**

---

*Déposée par la Society of Journalists (Pologne), FAPE (Espagne)*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

considère que les efforts visant à garantir la sécurité des journalistes doivent inclure l'encouragement des services de sécurité, en Europe et ailleurs, à s'abstenir d'employer des professionnels des médias. Parallèlement, les journalistes doivent refuser les offres d'emploi de ces services. En effet, ces arrangements portent atteinte au principe d'immunité des journalistes de bonne foi et mettent en danger leur vie et leur liberté. Cela est particulièrement vrai pour les correspondants étrangers.

Récemment, des pays comme la Russie ont arrêté des journalistes étrangers de bonne foi et les ont accusés d'espionnage, uniquement pour les échanger contre de véritables espions, appréhendés et emprisonnés à l'étranger.

L'absence de garanties absolues de la part des services de sécurité concernant le non-emploi des journalistes constitue également un défi majeur pour les organisations de défense de la liberté de la presse qui s'engagent à identifier et à défendre les journalistes de bonne foi emprisonnés.

L'arrestation de Pablo Gonzalez, journaliste espagnol, le 28 février 2022 dans la ville polonaise de Przemysl, mérite d'être prise en considération dans ce contexte. Il a été accusé d'espionnage par les autorités polonaises et détenu sans procès pendant deux ans et demi. Le 1er août 2024, il faisait partie du groupe d'espions russes échangés avec l'Occident.

Les autorités polonaises ont récemment révélé avoir obtenu de nombreuses preuves, peu après son arrestation, qu'il avait utilisé son statut de journaliste comme couverture pour informer les services secrets russes sur la Pologne et d'autres pays d'Europe de l'Est. Depuis, les autorités n'ont pas expliqué pourquoi elles ne l'avaient pas jugé dès qu'elles avaient eu la preuve de son implication dans l'espionnage. Parallèlement, les organisations de défense de la liberté de la presse ont rapidement pris la défense de Gonzalez.

Le cas de Gonzalez a été signalé à la Plateforme pour la protection du journalisme du Conseil de l'Europe (87/22) peu après l'arrestation du citoyen espagnol. L'alerte n'a été levée que le 16 octobre 2025, deux mois et demi après son échange.

La Plateforme a ensuite déclaré : « Compte tenu des dernières révélations suite à l'échange de prisonniers entre la Fédération de Russie et les pays occidentaux, les organisations partenaires ont décidé de désactiver cette alerte sur la plateforme, concluant que les accusations portées contre Pablo Gonzales (Pavel Rubtsov), qui ont conduit à son arrestation en Pologne, n'étaient pas liées à ses activités journalistiques.»

Reporters sans frontières (RSF) s'est montrée plus directe. Dans un communiqué publié après l'échange, RSF a déclaré que Gonzales « avait compromis la profession de journaliste et abusé des droits journalistiques dans une démocratie ».

Compte tenu des circonstances décrites ci-dessus, l'assemblée générale de la FEJ demande au Comité directeur:

- d'aider les affiliés à sensibiliser au risque d'être utilisé/recruté par les agences de sécurité et les services secrets en tant que travailleur des médias ;
- d'informer les affiliés de la nécessité de faire preuve d'une extrême diligence lorsqu'ils interviennent dans des cas spécifiques où des travailleurs des médias sont accusés d'espionnage.

## **9. RENFORCER LA CAMPAGNE POUR LUTTER CONTRE LE RÉSEAU SOCIAL X DEVENU UNE MENACE CONTRE LE JOURNALISME**

*Déposée par le SNJ-CGT (France), CFDT-Journalistes (France)*

---

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

Note que dans une tribune publiée en France, le collectif Escape X composé d'organisations de droits de l'homme, des droits numériques et des syndicats de journalistes, souligne que « la plateforme X représente un risque pour les individus et la société. Tout d'abord, elle amplifie l'hostilité des échanges. Par conception, ses algorithmes de recommandation mènent à une décohésion sociale et sont susceptibles de porter atteinte à la santé mentale de ses utilisateurs. Ensuite, elle laisse les discours de haine et les opérations de manipulation d'opinion proliférer faute de modération. De plus, un utilisateur n'y est pas propriétaire de ses données ».

« Pour Elon Musk, les médias traditionnels sont morts et seuls les utilisateurs de X, armés des notes de communauté, sont désormais à même de faire régner la vérité. Récemment, Mark Zuckerberg lui a emboîté le pas en mettant fin à ses collaborations avec des journalistes chargés de la vérification des faits », affirme le collectif Escape X.

« Si nous considérons que l'information pluraliste est une condition nécessaire de la démocratie, nous devons défendre le journalisme comme moyen d'exercer le droit d'informer et d'être informé. À cet égard, les notes de communauté ne sont ni du journalisme, ni une alternative à la modération. Bien que légitimes dans les cas de vérification d'information, elles amplifient aussi les mensonges et deviennent des armes de harcèlement massif. Sur les thèmes fortement polarisés, elles sont systématiquement biaisées vers les groupes qui cherchent à imposer leur point de vue », soulignent-ils.

La Fédération européenne des journalistes (FEJ) a décidé de ne plus publier de contenu sur la plateforme de médias sociaux d'Elon Musk, X, à partir du 20 janvier 2025, date à laquelle Donald J. Trump devient officiellement le 47<sup>e</sup> président des États-Unis. États-Unis d'Amérique.

Comme de nombreux médias européens (The Guardian, Dagens Nyheter, La Vanguardia, Ouest-France, Sud-Ouest, etc.) et des organisations de journalistes telles que l'Association des journalistes allemands (DJV), et les syndicats français de journalistes (SNJ, SNJ-CGT, CFDT), la FEJ estime qu'elle ne peut plus participer à un réseau social que son propriétaire a transformé en machine de désinformation et de propagande.

"Nous ne pouvons pas continuer à participer au feed du réseau social d'un homme qui proclame la mort des médias et donc des journalistes", a déclaré la présidente de la FEJ, Maja Sever. "X est devenu le vecteur privilégié des théories du complot, du racisme, des idées d'extrême droite et de la rhétorique misogyne. X est une plateforme qui ne sert plus du tout l'intérêt public, mais les intérêts idéologiques et financiers particuliers de son propriétaire et de ses alliés politiques", assure-t-elle encore.

" L'évolution éditoriale de X, depuis son rachat par Elon Musk, est tout simplement contraire à nos valeurs humanistes, à notre engagement en faveur de la liberté de la presse et du pluralisme des médias, et à notre lutte contre toutes les formes de haine et de discrimination. La décision de suspendre notre compte @EFJEUROPE nous a semblé claire et nous invitons tous nos membres et toutes les organisations défendant la liberté d'expression à migrer vers d'autres plateformes ", a ajouté le secrétaire général de la FEJ, Ricardo Gutiérrez.

Par conséquent, l'assemblée générale électorale de la FEJ réaffirme la position de défendre le journalisme dans les réseaux sociaux et demande au Comité directeur de relancer une campagne d'information afin de sensibiliser et informer les médias et les journalistes de la nécessité d'utiliser des réseaux sociaux qui respectent l'indépendance et la valeur du journalisme comme un bien public, ainsi que de favoriser et apprendre à utiliser des systèmes européens décentralisés.

## **SUR LES MEDIAS DE SERVICE PUBLIC**

### **10. SUR LE SOUTIEN DE L'UE AUX ÉMISSIONS VERS LES PAYS TIERS RAVAGÉS PAR DES RÉGIMES AUTORITAIRES**

---

*Déposée par la Society of Journalists (Pologne)*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

estime que la volonté de Donald Trump de limiter les activités des médias américains à l'étranger, tels que Radio Free Europe, Radio Liberty (RFE/RL) et Voice of America, menaçant ainsi la presse écrite et audiovisuelle critique sur son territoire, exige que l'UE renforce les garanties de liberté des médias sur son territoire.

Ces garanties doivent s'accompagner d'un financement supplémentaire pour les médias d'information et le journalisme, suite aux prochaines négociations sur le cadre financier pluriannuel de l'UE (CFP 2028-2034).

La FEJ espère que le projet de Bouclier démocratique de l'UE comprendra des mesures visant à renforcer la résilience des médias et la sécurité des journalistes au sein de l'UE. Cependant, un soutien est également nécessaire pour sensibiliser les pays voisins gouvernés par des régimes autoritaires, où les citoyens perdent l'accès à des informations fiables et à des points de vue alternatifs, notamment en raison du gel du financement des médias par l'USAID.

La République tchèque, où RFE/RL est actuellement basée, a appelé les États membres de l'UE à contribuer au sauvetage de l'organisation, et douze États membres, dont la Finlande et le Danemark, ont déjà répondu positivement à cette initiative.

La Pologne compte également sur le soutien de l'UE après avoir créé son Centre des médias pour l'étranger (MCAA), sur le modèle de sa chaîne de télévision biélorusse Belsat TV, établie de longue date et initialement destinée aux téléspectateurs de ce pays. Le MCAA diffuse désormais en biélorusse, en russe et en ukrainien vers les voisins orientaux du pays, ainsi qu'en anglais.

L'UE et ses États membres doivent contribuer à fournir des sources alternatives d'information et de commentaires aux citoyens vivant dans des pays dirigés par des régimes autoritaires. Mais de telles initiatives ne seront crédibles que si les garanties de liberté des médias inscrites dans la législation européenne, telles que le Règlement européen sur la liberté des médias (EMFA), sont rigoureusement appliquées au niveau national par la Commission européenne dans les États membres.

Des médias libres, indépendants et impartiaux sont essentiels à la survie de la démocratie et constituent l'une des valeurs fondamentales de l'UE. Ces valeurs doivent être respectées tant sur le territoire national, dans les États membres, que par les organisations européennes diffusant à l'étranger. Le droit à l'information devrait figurer parmi les droits fondamentaux de l'UE. Les médias devraient bénéficier d'un soutien financier, au même titre que les activités et institutions culturelles, comme l'industrie cinématographique, sont soutenues par l'UE.

L'AG de la FEJ appelle le Comité directeur de la FEJ à poursuivre son action auprès des institutions européennes pour défendre les valeurs fondamentales, tant au sein des États membres qu'en soutenant les émissions à l'étranger.

La FEJ doit poursuivre sans relâche ses efforts pour garantir que ces valeurs demeurent une priorité absolue pour l'UE et ses États membres.

## **11. FACE AUX ATTAQUES CONTRE L'AUDIOVISUEL PUBLIC : ALERTE POUR LA DÉMOCRATIE EN EUROPE**

---

*Déposée par SNJ, SNJ-CGT, et CFDT-Journalistes (France)*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

exprime sa profonde inquiétude face aux offensives politiques contre les services audiovisuels publics en Europe. La situation actuelle en France, pays fondateur de l'Union européenne et acteur majeur de son espace médiatique, est particulièrement préoccupante.

La suppression du financement par la Contribution à l'Audiovisuel Public (redevance) en 2022, a marqué un tournant pour le financement de l'audiovisuel public. Une décision qui fragilise l'indépendance et la pérennité des médias publics. Remplacée par une fraction de la TVA, cette nouvelle forme de financement les rend plus dépendants des décisions politiques annuelles, ce qui pourrait fragiliser leur autonomie éditoriale. De plus, l'incertitude sur les ressources complique leur capacité à s'adapter et à planifier, dans un contexte déjà tendu. Pourtant le modèle européen d'un financement est lié à une vision démocratique forte. Les tentatives notamment sénatoriales (Sylvie Robert) de proposer une contribution progressive universelle n'ont pas abouti.

La proposition de loi Lafon, en discussion au Parlement, constitue une attaque directe contre l'indépendance et la structure de l'audiovisuel public français. Son article 3, qui prévoit une désignation du président de France Médias par le conseil d'administration, sur un nom et non sur un projet, écarte toute exigence de débat public sur la vision stratégique et ouvre la voie à des nominations politiques et opaques.

Par ailleurs, le projet de filialisation des entreprises actuelles vise à morceler le service public, affaiblissant sa cohérence, sa force collective et sa capacité à remplir ses missions fondamentales, notamment dans le maillage des territoires.

Ces réformes interviennent dans un contexte de réductions budgétaires répétées, qui appauvrissent les rédactions, limitent les capacités de production, et participent d'un affaiblissement progressif mais systématique de l'audiovisuel public.

Dans le même temps, l'extrême droite française appelle ouvertement à la privatisation du secteur. En facilitant ce démantèlement, la PPL Lafon ouvre une brèche dangereuse.

Cette situation s'inscrit dans une dégradation encore plus large du paysage informationnel en France, marquée par une confusion croissante entre information et opinion, une défiance généralisée, et une offensive réactionnaire conduite par une poignée de milliardaires.

Ces derniers contrôlent désormais une proportion inquiétante de titres de presse, de chaînes de télévision, de radios, mais aussi d'entreprises d'édition et de distribution, créant un écosystème médiatique concentré, idéologiquement orienté et de moins en moins pluraliste.

Dans ce contexte, affaiblir l'audiovisuel public revient à désarmer l'une des dernières garanties d'un accès citoyen à une information libre et équilibrée.

Une partie de la classe politique française mène une offensive insidieuse contre la notion même de faits. Sous couvert de réclamer un « pluralisme » qui serait bafoué, ces responsables politiques, souvent issus des mouvances les plus conservatrices ou extrémistes, instrumentalisent ce terme pour accuser l'audiovisuel public d'un supposé biais gauchiste, agité par des think-tanks conservateurs aux méthodologies douteuses, jamais étayé par les travaux scientifiques, et pourtant, largement relayé dans l'espace public...

Cette stratégie vise à discréditer le travail des journalistes, à créer un climat de suspicion généralisée, tout en valorisant les contenus idéologiques présentés comme des espaces de soi-disant liberté et à remettre en cause les fondements même de l'indépendance éditoriale.

Elle révèle une incompréhension profonde, voire un refus assumé, de ce qu'est une information rigoureuse, indépendante, fondée sur les faits et non sur les opinions. Dans ce contexte, les rédactions publiques sont prises en étau entre exigences contradictoires, injonctions politiques et attaques délibérées contre leur légitimité.

Ce qui se joue en France est emblématique d'une tendance inquiétante dans plusieurs pays européens::

- La BBC a subi une baisse de 30 % de son budget réel depuis 2010, et prévoit la suppression de 500 postes supplémentaires d'ici mars 2026, s'ajoutant à une réduction de près de 10 % des effectifs au cours des cinq dernières années. La BBC fait également l'objet de critiques virulentes de la part des conservateurs sur sa prétendue partialité politique. Plusieurs figures du Parti conservateur l'accusent d'un biais en faveur des positions de gauche ou libérales, notamment sur des sujets comme le Brexit, l'immigration ou la politique sociale. Sous les gouvernements de Boris Johnson et de Rishi Sunak, ces attaques se sont intensifiées, certains ministres menaçant même de revoir en profondeur son mode de financement, l'accusant de ne pas refléter les "valeurs britanniques traditionnelles". Des commentateurs conservateurs l'ont qualifiée d'"élitiste" ou de "déconnectée du peuple", et des nominations controversées, comme celle de Richard Sharp (ancien donateur du Parti conservateur) à la présidence de la BBC, ont renforcé les soupçons d'ingérences politiques. Ces tensions mettent en péril la réputation d'indépendance de l'institution, qui doit jongler entre pression politique et exigence d'impartialité dans un climat de polarisation croissante.

- En Italie, la RAI est confrontée à une reprise en main éditoriale brutale par le pouvoir politique. Les changements de direction s'y succèdent avec des pressions explicites sur les lignes éditoriales, et un climat d'intimidation croissant dans les rédactions. Le pluralisme est menacé, l'indépendance journalistique fragilisée.
- En Slovaquie, le nouveau gouvernement a annoncé sa volonté de dissoudre purement et simplement RTVS, l'entreprise publique de radio et télévision, pour en créer une nouvelle structure sous contrôle parlementaire renforcé. Cette démarche menace directement la liberté d'information et l'autonomie des journalistes.
- En Grèce, la télévision publique ERT, bien que rouverte en 2015 après sa fermeture brutale deux ans plus tôt, continue d'être exposée à des nominations politiques, avec un climat de défiance du public et des professionnels envers sa neutralité.
- En Belgique, la RTBF subit des pressions croissantes liées aux injonctions budgétaires régionales, dans un cadre institutionnel complexe. Des réductions de moyens remettent en question sa capacité à assurer ses missions de service public de manière équitable sur tout le territoire. En parallèle, des critiques politiques récurrentes visent son indépendance éditoriale, avec des appels à un « rééquilibrage » idéologique de ses contenus, ce qui fait planer une menace directe sur sa liberté de traitement de l'information. Ces tensions illustrent que même dans les démocraties solides, les garanties de neutralité et de pluralisme ne peuvent être considérées comme acquises.
- La Société suisse de radiodiffusion et télévision prévoit, d'ici 2029, de réaliser des économies de près de 287 millions d'euros, soit une réduction du budget de 17%. Le montant des économies correspond à environ 1000 postes à temps plein. La SSR fait l'objet d'attaques récurrentes, notamment à travers des initiatives populaires visant à réduire drastiquement ou supprimer la redevance qui constitue l'essentiel de son financement. Ces tentatives, parfois appuyées par des partis politiques ou des acteurs économiques influents, cherchent à affaiblir l'indépendance et les moyens d'un média qui joue un rôle essentiel dans la cohésion du pays multilingue. À l'horizon 2026, une nouvelle votation baptisée "200 francs, ça suffit !" entend plafonner la redevance, ce qui entraînerait une réduction sévère de l'offre de service public, en particulier dans les régions minoritaires. Ce contexte illustre la fragilité du modèle suisse malgré son ancrage démocratique, et les risques que représente une marchandisation de l'information.
- En Bosnie-Herzégovine, les comptes bancaires du radiodiffuseur public (BHRT) ont été gelés en raison du recouvrement forcé de dettes de longue date, ce qui entraînera des retards de salaires pour ses 780 employés. Depuis 2017, le média de service public de la Republika Srpska et la Fédération de Bosnie-Herzégovine doivent respectivement 48 millions d'euros et 7,5 millions d'euros à la BHRT. Cette dette se compose de fonds collectés à partir de la redevance RTV payée par les citoyens et pour les services fournis par BHRT. La BHRT tente de recouvrer ces dettes par une action en justice, tous les autres modèles de négociation ayant échoué. En raison de sa situation financière

difficile au cours des huit dernières années, la BHRT a accumulé ses propres dettes, dont 25 millions d'euros dus à l'Autorité de la fiscalité indirecte de Bosnie-Herzégovine et 9,9 millions d'euros à l'UER. Le conseil exécutif de l'UER a annoncé qu'en février 2026, il bloquerait le compte de la BHRT et commencerait à vendre les biens de la BHRT. Nous soulignons que la plupart des journalistes de la BHRT travaillent pour des salaires d'environ 500 euros et que la tendance au départ des employés se poursuit. Il y a même une menace de coupure d'électricité pour cause de factures impayées.

- Le radiodiffuseur public slovène est confronté à une situation financière instable, même les nouveaux amendements proposés à la RTV ne garantissent pas la survie du radiodiffuseur public. Le radiodiffuseur public est confronté à de graves problèmes de liquidités parce que le gouvernement n'a pas tenu sa promesse de fournir un financement supplémentaire de 8,5 millions d'euros pour les programmes des minorités constitutionnelles et les programmes destinés aux Slovènes vivant à l'étranger. La direction du radiodiffuseur public a été contrainte de recourir à des prêts bancaires pour payer les salaires et les programmes. Cette situation aggrave l'endettement et l'instabilité du radiodiffuseur public, met en péril la planification des programmes et les investissements nécessaires, et de nombreux employés quittent leur poste ou envisagent de le faire. Les amendements proposés actuellement, les deuxièmes en trois ans, ne garantissent pas un financement stable et suffisant au radiodiffuseur public, et font craindre un retour de l'influence politique dans le processus de prise de décision. Le radiodiffuseur public slovène a besoin de toute urgence d'une nouvelle loi, complète et moderne, qui répondrait aux défis auxquels les médias sont confrontés et qui lui permettrait de remplir sa mission de service public.
- En Espagne, le radiodiffuseur public opère à deux niveaux, national et régional. Le régional est utilisé comme une arme politique par les gouvernements régionaux contre le gouvernement de Madrid. Dans le même temps, la télévision d'État a annoncé en novembre que le conseil d'administration avait été élu en fonction des quotas des partis politiques. Les coupes budgétaires affectent les services essentiels, comme la télévision régionale de Valence, qui n'a plus de service de documentation depuis le mois dernier. Les postes des travailleurs qui partent à la retraite ne sont pas pourvus et le contenu devient moins ambitieux, comme c'est le cas dans des stations telles que le service régional Andalou. Plus inquiétant encore, des changements législatifs sont en cours, qui prévoient la nomination des responsables directement par le gouvernement juste avant l'entrée en vigueur de l'EMFA, comme c'est le cas en Galice.

En outre, les fusions entre les antennes de radio et de télévision dans plusieurs pays européens représentent une menace sérieuse pour la qualité des contenus et l'emploi au sein des rédactions publiques. Cette tendance à la centralisation des structures plaide le plus souvent la réalisation d'économies à court terme, mais elle engendre une uniformisation de l'information et une réduction de la diversité des points de vue, pourtant essentielle dans le cadre du service public. Elle affaiblit aussi les audiences, ce qui est un moyen de casser un service public et de dire qu'il n'est plus pertinent.

Elles entraînent des suppressions massives de postes, affectant directement la capacité de production locale et d'autonomie éditoriale. La suppression de rédactions indépendantes ou la mutualisation des moyens dans un cadre unique fragilise les mécanismes de contrôle démocratique et d'éthique journalistique, tout en mettant en péril l'emploi des journalistes et techniciens, dont le rôle est d'assurer une information de qualité, variée et accessible à tous les citoyens.

Ces exemples confirment que l'audiovisuel public est devenu une cible privilégiée des gouvernements autoritaires ou populistes. Mais ce qui est en jeu, c'est le droit fondamental des citoyens à une information libre, indépendante, accessible et pluraliste.

La FEJ rappelle que l'audiovisuel public n'est pas une entreprise commerciale, mais un bien commun, essentiel à la démocratie et à la cohésion sociale. Il doit être protégé et renforcé, non affaibli.

L'AG électorale de la FEJ demande au Comité directeur de la FEJ d'agir :

- pour un financement de l'audiovisuel public suffisant, stable, transparent, évolutif et affecté explicitement à ses missions ;
- pour des procédures indépendantes pour la nomination des dirigeants, fondées sur des projets éditoriaux publics et à l'abri de toute pression politique, s'appuyant notamment sur l'expertise des scientifiques qui travaillent sur ces questions ;
- pour la mise en oeuvre de structures indépendantes alliant science et médiation avec les publics pour se doter des outils indispensables à la revue critique, mais aussi à la défense des contenus face aux attaques malhonnêtes, souvent politiquement motivées ;
- La limitation stricte de la sous-traitance et de la précarité, notamment pour les programmes et l'information ;
- Une réflexion collective sur l'usage de l'intelligence artificielle, qui ne doit pas menacer les emplois, la confidentialité ou la souveraineté éditoriale ;
- L'application rigoureuse du règlement EMFA, qui garantit à chaque citoyen un accès équitable à des services audiovisuels publics de qualité et protégés de toute pression politique, ainsi que l'établissement de sanctions effectives et dissuasives en cas de non-respect.

La défense de l'audiovisuel public est un enjeu démocratique majeur. Il est urgent de le défendre pendant qu'il est encore temps !

## **12. SUR LA DÉFENSE DES MÉDIAS DE SERVICE PUBLIC**

---

*Déposée par FSC-CCOO (Espagne)*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

constate que les attaques croissantes contre l'indépendance financière des médias publics européens, en particulier au niveau régional, les coupes budgétaires et les privatisations des services publics garants de la démocratie.

Dans un marché médiatique vorace où les pratiques d'information qui portent atteinte aux principes démocratiques, telles que les fausses nouvelles, les mensonges et les demi-vérités visant à influencer l'opinion publique, sont monnaie courante, les médias publics constituent un pilier fondamental pour garantir la qualité démocratique.

À cette fin, ils doivent rester fidèles aux principes de pluralisme, de véracité, de transparence, d'indépendance vis-à-vis du pouvoir gouvernemental, et de défense de la diversité linguistique et culturelle européenne, raison fondamentale de la création d'une grande partie des médias publics dans notre environnement, au sein de contextes culturels minoritaires.

Nous saluons l'entrée en vigueur en 2025 du Règlement européen sur la liberté des médias (EMFA), un règlement qui a suscité de nombreuses attentes, mais que nous jugeons également très difficile à mettre en œuvre dans les pays membres dépourvus d'organismes de régulation ou disposant d'un organisme généraliste rarement efficace.

Nous dénonçons les coupes budgétaires et les privatisations plus ou moins dissimulées des services publics de radiodiffusion.

Nous exigeons des médias publics utiles à la démocratie. C'est pourquoi cette assemblée générale charge le Comité directeur de mettre en œuvre une politique visant à :

- établir des mécanismes de contrôle du respect de l'EMFA et la création de canaux de communication permettant à la fois le signalement des manquements et leur mise en œuvre effective ;
- protéger les services d'information des médias publics comme non privatisables. Le contenu d'information des médias de service public doit être produit par des journalistes soucieux des principes du service public. Pour cela, il doit s'agir de fonctionnaires qui ne peuvent être menacés de perdre leur emploi s'ils ne se plient pas aux volontés du pouvoir politique de contrôler ces médias. Nous exhortons la FEJ à promouvoir des modifications législatives nationales à cette fin ;
- défendre des conditions de travail de qualité, condition préalable à des médias de qualité. Cela implique d'exiger non seulement des outils et des formations adéquats, mais aussi du temps pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées. Nous considérons comme prioritaire de rassembler les attaques contre la qualité du travail journalistique dans les médias publics européens afin de développer des stratégies efficaces pour défendre la qualité de l'information, qui, dans le contexte numérique, ne doit pas perdre de vue son objectif ;

- Élaborer un manifeste de défense des médias publics, à diffuser dans chaque État, en privilégiant le service et la qualité des contenus et en dénonçant le cadre commun des attaques ;
- Créer une campagne de communication exhortant les gouvernements à protéger ce modèle.

### **13. SUR LA RÉGLEMENTATION DE L'IA DANS LA PRATIQUE DU JOURNALISME, LA PRODUCTION DE CONTENU ET LES DROITS DU TRAVAIL DES TRAVAILLEURS DES MÉDIAS**

*Déposée par FSC-CCOO (Espagne)*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

constate que l'intégration croissante des algorithmes et de l'intelligence artificielle (IA) sur le lieu de travail transforme profondément les relations de travail. Cette technologie, dont l'utilisation pour gérer les flux de travail atteint déjà 40 % des entreprises en Espagne, présente des effets ambivalents car elle soutient le travail des professionnels de la communication et de l'information et réduit les tâches fastidieuses, mais pose également des défis importants tels que le risque de discrimination et d'inégalité dans les conditions d'embauche, de maintien dans l'emploi et de licenciement en raison de biais algorithmiques. L'impact de l'IA générative, capable de créer du texte, des images et des voix, est particulièrement pertinent pour le secteur des médias en raison des questions qu'elle soulève en matière de propriété intellectuelle, de droits à l'image et de protection de l'emploi.

Compte tenu du cadre réglementaire de l'Union européenne, notamment du Règlement IA (1689/2024), et de la nécessité de garantir que l'IA soit un outil au service des travailleurs et non un instrument de précarisation du travail, **l'Assemblée générale de la FEJ demande au Comité directeur de la FEJ** de s'engager fermement à établir un cadre qui protège les droits du travail, favorise la négociation collective et garantit une utilisation éthique et responsable de l'IA dans les services d'information des médias, tout en rendant essentielle l'information des téléspectateurs, des auditeurs et des lecteurs sur l'utilisation de cet outil.

Dans le journalisme, l'IA générative révolutionne la production de contenu, ce qui peut diluer le droit d'auteur et rendre compliquer l'attribution des œuvres créatives. La réglementation actuelle exige une intervention humaine pour protéger la propriété intellectuelle, ce qui suscite des débats sur la protection des créations d'IA. L'utilisation de données protégées pour entraîner l'IA générative peut porter atteinte au droit d'auteur sans l'autorisation nécessaire.

Le règlement 2024/1689 sur l'IA, approuvé par l'Union européenne, constitue une première étape vers la réglementation de cette technologie, mais il est jugé insuffisant en termes de protection des travailleurs, et notamment en ce qui concerne l'IA générative.

Par ailleurs, dans le domaine de l'emploi, l'application de l'IA sur le lieu de travail entraîne des licenciements dans divers médias, souvent sur la seule base des informations saisies dans l'algorithme, sans la participation des représentants légaux des travailleurs (RLPT).

Nous nous trouvons à un moment crucial pour relever les défis et saisir les opportunités que représente l'intelligence artificielle dans le monde du travail et de la production journalistique. Il est temps de mettre tout en œuvre pour établir un cadre réglementaire qui concilie innovation technologique et protection des droits du travail et de la propriété intellectuelle des journalistes à l'ère de l'IA, de nous efforcer de réglementer son utilisation de manière éthique et responsable, de protéger les droits des travailleurs, de favoriser l'innovation et de garantir un avenir professionnel plus juste et plus durable.

Par conséquent, afin de relever les défis et de saisir les opportunités de l'IA dans le monde du travail, **l'Assemblée générale de la FEJ charge le Comité directeur de la FEJ** d'œuvrer à l'élaboration d'une législation européenne sur l'IA, d'application obligatoire dans tous les États membres. Cette législation doit stipuler que :

- les entreprises doivent être tenues d'informer les travailleurs et leurs représentants syndicaux de l'utilisation des algorithmes et de l'IA dans les processus de gestion ;
- une rémunération proportionnelle doit être garantie pour les journalistes et autres auteurs dont le contenu est utilisé pour entraîner l'IA ;
- l'utilisation de contenus générés par l'IA doit être limitée aux projets originaux pour lesquels ils ont été créés, empêchant ainsi toute réutilisation non autorisée ;
- des conventions collectives réglementent l'utilisation de l'IA générative dans la production audiovisuelle, notamment l'obligation d'obtenir un consentement explicite pour la reproduction numérique, une compensation financière équitable et des limitations d'utilisation ;
- l'étiquetage obligatoire des contenus automatiquement générés par l'IA et publiés ;
- des programmes de formation continue devraient être encouragés afin que les travailleurs acquièrent les compétences nécessaires pour travailler avec les technologies d'IA ;
- des études conjointes devraient être menées entre les syndicats, les entreprises et les administrations publiques afin d'analyser l'impact de l'IA générative sur les médias et l'emploi dans le secteur ;
- Les entreprises de médias qui utilisent des avatars numériques basés sur le corps d'un journaliste doivent avoir l'autorisation de ce dernier pour le faire. Il en va de même pour la voix du journaliste dans les voix de synthèse.

#### **14. SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

---

*Déposée par le SNJ (France), FNSI (Italie), FAPE (Espagne), FeSP (Espagne), JUADN (Grèce) et ESPIT (Grèce)*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

prend bonne note de la déclaration de la ministre française de la Culture, Rachida Dati, le 23 avril 2025: « Nous voulons protéger nos créateurs et leurs droits de propriété intellectuelle, même en dehors des frontières de l'Union européenne ! » La meilleure disposition à prendre, pour parvenir au strict respect de ce droit d'auteur est de :

Développer un mécanisme de consentement préalable des auteurs pour l'utilisation de leurs œuvres protégées par la directive européenne sur les droits d'auteur;

Appliquer l'option de retrait prévue par l'office AI de l'UE, mais cela nécessite un code de pratique avec des conditions réalistes pour que les auteurs et autres détenteurs de droits puissent développer une variété de systèmes de licence,

Les recettes provenant des droits des éditeurs doivent également bénéficier aux journalistes, comme le stipule l'article 15.5 de la directive européenne sur le droit d'auteur. Sur ces revenus, les journalistes doivent être rémunérés de manière appropriée (c'est-à-dire à parts égales), conformément à la directive.

L'Assemblée générale charge le Comité directeur de :

- de poursuivre son plaidoyer auprès de l'UE pour qu'elle impose aux services d'IA la transparence et la traçabilité des données et des travaux utilisés pour construire les réponses fournies par les modèles d'IA.
- continuer à soutenir la lutte contre la désinformation et la manipulation de l'information.
- insister sur le fait que la souveraineté numérique ne passe pas seulement par l'innovation, mais aussi par le respect des droits d'auteur et le pluralisme des médias.
- fournir un environnement qui permette l'accès à des informations fiables et le respect des sources.
- continuer à plaider pour que l'IA soit utilisée comme un outil crucial pour améliorer le journalisme et non pour remplacer les journalistes.

*(1) Opt in : si l'auteur ne dit pas oui, c'est non.  
Opt out, si l'auteur ne dit pas non, c'est oui.*

## **15. SUR LA PHOTOGRAPHIE COMME SEUL LANGAGE QUI PEUT ÊTRE COMPRIS PARTOUT DANS LE MONDE**

---

*Déposée par Sindicato dos Jornalistas (Portugal)*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

regrette que, si nous approuvons et saluons l'idée que le photojournalisme est simplement du journalisme, nous ne ressentons pas cette reconnaissance formelle dans la pratique. Le

photojournalisme présente des caractéristiques très spécifiques et fait face à de graves problèmes.

1. La réduction des budgets éditoriaux, la concurrence accrue et la méfiance générale à l'égard de la presse ne sont que quelques-uns des facteurs qui affectent l'avenir du photojournalisme.

Pourtant, nous observons encore la suppression complète des rubriques photo, obligeant les journalistes à cumuler les rôles ou externalisant les services photographiques, souvent sur la seule base de critères financiers, sans tenir compte de la valeur ajoutée d'une équipe professionnelle ou spécialisée.

2. À l'heure où tous les médias utilisent la photographie sur divers supports – presse écrite, radio ou télévision (cette dernière incluant souvent des photographies dans des reportages, et parfois même au sein même du journal, sans mention de source), les mesures prises par certaines directions éditoriales et administratives pour supprimer des emplois sont incompréhensibles.

Par exemple, au Portugal, bien que nous ne puissions confirmer certains chiffres officiels, nous estimons qu'au cours des 20 dernières années, sur une centaine de photojournalistes permanents, seuls un peu plus de 30 professionnels restent en poste dans les médias restants.

Parmi ces publications, certaines, malgré leur rentabilité, continuent de fonctionner dans des conditions précaires et de procéder à des licenciements, faute d'investissements dans des professionnels plus qualifiés. Il est évident que ces décisions ne sont pas uniquement motivées par des facteurs financiers, mais principalement par l'absence de ligne éditoriale pour la photographie.

Mais il existe de pires exemples. Prenons le cas du journal "A Bola", qui a supprimé l'intégralité de sa rubrique photo, supprimant ainsi l'une des plus anciennes rédactions de nos journaux. Comment un quotidien sportif, dans un pays qui consacre une part importante de son information au sport, peut-il être présent sur toutes les plateformes et fonctionner sans photojournalistes ?

3. Ceci nous amène à une autre question cruciale : obtenir des images par l'intermédiaire d'agences photographiques, dans le meilleur des cas, ou d'agences de communication, de bureaux de presse, de clubs et de fédérations. Aucune de ces entités ne dispose d'un code déontologique guidant ses actions, ce qui, à notre avis, est plus grave, car cela porte atteinte non seulement à la crédibilité de la publication/du média, mais aussi à l'une des valeurs fondamentales du journalisme : l'impartialité !

Serait-il éthique de publier un texte rédigé directement par un attaché de presse ? Alors, pourquoi est-il acceptable de publier une photographie envoyée par ces organisations/entités ?

Nous couvrons depuis longtemps des communiqués de presse programmés sous forme de conférences de presse, où les questions ne sont pas autorisées.

Allons-nous nous nuire davantage et renoncer au contrôle de notre image ?

Nous savons que le « journalisme de salon » est économiquement attractif pour ceux qui gèrent un journal via un tableur, y voyant un moyen d'optimiser leur temps et de réduire leurs dépenses. Mais pensez-vous vraiment que les lecteurs soient prêts à payer pour ce journalisme fade et copié-collé ?

4. En réalité, le besoin de cet espace informationnel persiste ; des solutions alternatives sont simplement trouvées pour le combler, et le travail précaire constitue une autre alternative aux agences de communication.

En l'absence de lien contractuel :

- le prestataire n'a aucune obligation ;
- les professionnels sont confrontés à de mauvaises conditions de travail ;
- les professionnels sont victimes de harcèlement au travail ;
- les professionnels n'ont aucune progression de carrière ;
- les professionnels perçoivent des honoraires dérisoires ;
- les professionnels n'ont aucun droit, seulement des devoirs.

Une autre conséquence de ce désinvestissement dans les photojournalistes et le photojournalisme est la banalisation de l'utilisation d'images d'agence, où notre préoccupation réside dans l'utilisation d'un récit unique et la perte de pluralité qui en résulte.

Est-ce là ce que nous recherchons pour être crédibles et nous démarquer auprès des lecteurs ? Autrefois, la photographie avait une personnalité distincte. On tirait fierté d'avoir la meilleure photo de couverture et les meilleurs reportages dans les journaux, soutenus par des images qui complétaient le texte, voire le surpassaient dans certains cas. Aujourd'hui, la photographie est presque anonyme car, pour des raisons purement économiques, elle est en voie d'homogénéisation.

On dit que la photographie est en déclin et condamnée. Pourtant, on prend aujourd'hui plus de photos que jamais, avec des millions de photos publiées chaque jour sur les réseaux sociaux. Tout le monde possède un téléphone, tout le monde prend des photos, tout le monde se considère comme photographe. Mais surtout, contrairement à toutes les lois interdisant la publication de documents sans qualifications professionnelles, les directives éditoriales incluent n'importe quelle image de n'importe quel citoyen dans leurs publications, sans vérifier l'authenticité des faits, sans obligation de respecter un code déontologique. Et cela change considérablement le photojournalisme.

La technologie et l'ère numérique ont profondément bouleversé le photojournalisme. Le marché est inondé d'images et les prix ont chuté, contrairement à l'investissement que les photojournalistes doivent consentir pour accéder à la profession, qui se situe entre 15.000 et

30.000 € en équipement. Ce montant n'inclut pas les dépenses quotidiennes telles que les déplacements, l'accès à Internet, les assurances, les impôts, etc.

Le même raisonnement s'applique aux rémunérations par mission, avec des honoraires dérisoires. Comment financer les coûts de formation, d'équipement, de production et de logistique pour concourir pour un travail qui, avec un peu de chance, pourrait rapporter 20.000 € par an ?

L'AG de la FEJ charge le Comité directeur de la FEJ de promouvoir les principes suivants auprès des médias, par l'intermédiaire des affiliés de la FEJ :

- s'assurer que tous les collaborateurs photographes disposent d'une licence professionnelle valide, dans les pays où les licences sont utilisées ;
- éviter l'utilisation d'images provenant d'organismes externes, si possible. L'utilisation d'images sans provenance contrôlée (citoyens anonymes, réseaux sociaux, agences de communication, services de presse) doit être l'exception et non la règle ; La photo doit toujours être signée, quelle que soit la source, et doit être identifiée comme non journalistique lorsque c'est le cas.
- sensibiliser les rédactions au contrôle de l'utilisation de photographies provenant d'organismes externes, en veillant à la vigilance des organismes de réglementation et en les obligeant à appliquer des sanctions visant à décourager l'utilisation d'images provenant de sources non journalistiques ;
- instaurer une amende pour l'utilisation d'images provenant de sources externes au média lorsque le travail aurait pu être réalisé par un professionnel salarié ou un collaborateur dûment accrédité, une explication devrait toujours être demandée par la personne responsable ;
- informer les professionnels à l'avance lorsque le travail à réaliser est du publiportage ou toute autre forme schizophrénique de publicité déguisée ;
- mettre en œuvre les conventions collectives négociées pour les photojournalistes indépendants, et les actualiser car l'inflation et les coûts ont augmenté depuis leur négociation, et s'assurer de leur application effective, en infligeant des amendes si nécessaire aux parties contrevenantes ;
- créer un tableau pour la republication des images et leur vente à des tiers, sous un concept de royalties ;
- prévoir une indemnisation pour les réparations ou le remplacement du matériel personnel en cas de dommage lors des reportages.

## **SUR LES DROITS D'AUTEURS**

### **16. SUR LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES ET LE SUIVI DE LA DIRECTIVE UE 790/2019**

*Déposée par JUADN & PEPU (Grèce)*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025, notant que :

Six ans après l'adoption de la Directive européenne 790/2019, reconnaissant les droits voisins des éditeurs de presse pour l'utilisation en ligne de leurs publications par les grandes plateformes numériques, les résultats restent médiocres. Certes, la Directive a été insuffisante en termes de rémunération équitable des journalistes, mais même dans des pays comme la Grèce, où la législation qui l'a transposée accordait un pourcentage spécifique aux journalistes, les géants de l'internet n'ont pas versé un seul centime.

Prétendant leur manque de transparence dans le calcul de leurs revenus, exerçant un lobbying intense auprès des gouvernements et tirant parti de leur position de monopole, les plateformes refusent de verser aux journalistes une juste rémunération pour l'utilisation de leurs œuvres. Elles refusent catégoriquement de partager ne serait-ce qu'une petite partie de leurs énormes profits avec les créateurs et leurs ayants droit, qui voient leurs revenus diminuer constamment sous l'emprise des géants de l'internet. Bien que l'information constitue une part importante du contenu en ligne, elles affirment que sa contribution à leurs immenses profits est insignifiante.

Cependant, même lorsque les grandes entreprises médiatiques ont conclu un accord avec les plateformes, les journalistes ne perçoivent aucune rémunération et ignorent même les sommes perçues par leurs employeurs. Les mécanismes de négociation et de perception des rémunérations sont manifestement injustes envers les journalistes.

L'Assemblée générale de la FEJ appelle le Comité directeur de la FEJ à :

intervenir auprès de la Commission européenne pour surveiller la mise en œuvre de la Directive 790/2019 de l'UE dans les États membres et à réclamer des interventions concrètes, telles que la mise en place d'un mécanisme de gestion collective des droits d'auteur découlant de l'utilisation de publications en ligne, afin de protéger les journalistes contre l'utilisation non autorisée de leurs œuvres et de leurs employeurs.

## **SUR LA SANTÉ MENTALE**

### **17. SUR LA SITUATION DE LA SANTÉ MENTALE DANS DE NOMBREUX PAYS**

---

*Déposée par DJV (Allemagne), GPA-DJP (Autriche), NUJU (Ukraine) et dju in ver.di (Allemagne)*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

notant que la Commission européenne soutient la santé mentale, soulignant que la santé mentale et physique des journalistes dans de nombreux pays européens se détériore en raison

de divers développements (charge de travail, harcèlement et haine envers les journalistes, structures au sein des médias) et que ces problèmes ne sont pas traités de manière adéquate par les programmes nationaux de santé et les rédactions, et alarmée par la montée des problèmes de santé mentale dans toute l'Europe,

Par conséquent, l'AG de la FEJ appelle le Comité directeur de la FEJ à :

- reconnaître explicitement les risques psychosociaux liés au travail des médias, notamment le harcèlement numérique et l'exposition aux traumatismes, et à promouvoir des mesures législatives en conséquence ;
- à lancer une campagne européenne avec les groupes d'experts et les partenaires nationaux pour demander aux gouvernements de mettre en place des programmes de santé pour les journalistes et de sensibiliser les professionnels des médias aux risques pour leur santé ;
- à créer un réseau européen basé sur une plateforme/un site web en ligne proposant des informations, des ressources et une trousse de premiers secours pour les journalistes, et à organiser des formations avec l'ETUI pour les « pairs » (personnes pouvant être des interlocuteurs dans les médias et les rédactions pour les questions de santé mentale) ;
- rechercher et renforcer la coopération avec les organisations responsables des programmes de santé et de sécurité des journalistes;
- ces efforts doivent prendre en compte les besoins des journalistes indépendants, des reporters de guerre et des femmes journalistes confrontées à des menaces sexistes.

## **SUR LES MEMBRES DE LA FEJ**

### **18. SUR LA DÉCLARATION ANNUELLE DE MEMBRES PAR LES AFFILIÉS DE LA FEJ**

*Déposée par dju in ver.di (Allemagne)*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

salue la solidarité et la transparence dont font preuve la plupart des affiliés de la FEJ, qui veillent à ce que leurs déclarations d'adhésion soient mises à jour avec précision chaque année auprès du Secrétariat de la FEJ. La solidarité entre les affiliés de la FEJ signifie que chaque affilié contribue de manière juste, honnête et précise aux cotisations versées à la fédération.

Le système de cotisation de la FEJ repose sur la solidarité, avec des taux qui tiennent compte du pouvoir d'achat de chaque pays. Cependant, beaucoup trop d'affiliés ne respectent pas l'obligation de mettre à jour avec précision leurs chiffres d'adhésion chaque année, ce qui signifie que les cotisations ne peuvent être ajustées en conséquence.

L'AG de la FEJ charge le Comité directeur de la FEJ de :

- veiller à ce que des rappels officiels soient adressés aux affiliés de la FEJ qui ne soumettent pas leurs déclarations d'adhésion annuelles au Secrétariat de la FEJ dans les délais impartis ;
- d'étendre le mandat de la Commission des Finances de la FEJ, élue par l'Assemblée Générale, afin de demander à ses quatre commissaires aux comptes non professionnels de vérifier la conformité des déclarations d'adhésion soumises annuellement par les affiliés de la FEJ, si nécessaire, et de rendre compte de cette vérification à l'Assemblée Générale, dans le cadre de leur mission statutaire de révision des comptes de la FEJ (article 10 des Statuts de la FEJ).

## **SUR LES FREELANCES**

### **19. DÉCLARATION DES JOURNALISTES FREELANCE EN EUROPE**

---

*Déposée par le Comité Directeur de la FEJ, avec le FREG*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

reconnaissant le rôle indispensable que jouent les journalistes indépendants dans l'information du public, le maintien de la démocratie et la préservation de l'indépendance éditoriale, l'AG de la FEJ charge le Comité directeur de la FEJ de demander à chaque membre de la Fédération d'adopter et de défendre symboliquement la Déclaration suivante, adoptée par le FREG le 24 janvier 2025 à Vichy (France) :

### **Déclaration des Journalistes Freelance en Europe**

*Reconnaissant le rôle indispensable des journalistes indépendants dans l'information du public, le maintien de la démocratie et l'indépendance éditoriale, nous, représentants des journalistes indépendants en Europe, appelons à agir pour remédier à la précarité de notre profession.*

*Cette déclaration décrit les mesures fondamentales nécessaires pour garantir des conditions de travail équitables, l'égalité de traitement et des moyens de subsistance décentes aux journalistes indépendants en Europe. Par leur indépendance, les journalistes indépendants sont essentiels à la démocratie et à la libre circulation de l'information.*

#### **Des conditions de travail dignes**

1. Les journalistes indépendants font partie intégrante de la profession journalistique et ont droit à des conditions de travail sûres et équitables.
2. Les employeurs doivent éliminer les pratiques de « faux freelance » et garantir aux journalistes l'accès aux avantages sociaux, le cas échéant.

#### **Une rémunération équitable**

1. Les journalistes indépendants réclament l'établissement de lignes directrices pour des honoraires minimaux et de normes contractuelles reflétant la complexité, le temps investi et la valeur de leur travail.
2. Les pratiques de rémunération doivent garantir une rémunération équitable et ponctuelle, ainsi qu'une rémunération complémentaire pour la réutilisation et la republication de contenus journalistiques, notamment compte tenu des développements actuels de l'IA.
3. Les journalistes indépendants doivent être encouragés à proposer leurs propres conditions tarifaires plutôt que d'être contraints d'accepter des tarifs unilatéraux imposés par les rédacteurs en chef.

#### **Accès à la protection sociale**

1. Les systèmes de protection sociale en Europe doivent prévoir des dispositions permettant aux journalistes indépendants d'accéder à des prestations telles que les indemnités de maladie, les pensions de retraite, les allocations de chômage et les congés de maternité ou de paternité.
2. Les gouvernements et les partenaires sociaux doivent œuvrer pour garantir la portabilité des droits à la protection sociale au-delà des frontières.

#### **Défense des droits d'auteurs**

1. Les éditeurs et les entreprises technologiques devraient collaborer avec les syndicats de journalistes afin d'établir une licence collective permettant aux journalistes indépendants d'être rémunérés pour l'utilisation de leurs œuvres afin de former des modèles d'IA générative.
2. Les journalistes indépendants exigent le maintien des droits moraux et économiques sur leurs œuvres, garantissant ainsi une rémunération équitable pour toutes les utilisations, y compris les applications numériques et liées à l'IA.
3. Les lois sur le droit d'auteur doivent empêcher l'exploitation non autorisée des œuvres des journalistes indépendants, en prévoyant des garanties spécifiques contre les rachats et les transferts perpétuels de droits.

#### **Droits de négociation collective**

1. Les journalistes indépendants réclament la reconnaissance de leur droit à la négociation collective, libre de toute restriction imposée par le droit de la concurrence, comme le prévoient les lignes directrices de la Commission européenne sur l'application du droit de la concurrence de l'UE aux conventions collectives.
2. Les syndicats et les organisations professionnelles doivent être habilités à négocier au nom des journalistes indépendants afin d'améliorer leurs conditions de travail et leur rémunération.

#### **Sécurité et développement professionnel**

1. Les gouvernements et les médias doivent garantir la sécurité des journalistes indépendants, en accordant une attention particulière aux défis spécifiques rencontrés par les professionnels issus de minorités ou de milieux marginalisés.

2. Les journalistes indépendants doivent bénéficier d'une formation adéquate, notamment lorsqu'ils couvrent des zones de conflit et des manifestations. Les médias doivent offrir une protection adéquate contre l'utilisation de logiciels espions par les gouvernements.
3. Les journalistes indépendants doivent avoir accès à des formations pour s'adapter aux avancées technologiques et maintenir leur excellence professionnelle.

### **Financement public assorti de conditions sociales**

1. Le financement public des médias et des médias de service public doit être conditionné à des pratiques de travail équitables, notamment le respect des normes de rémunération minimale, des politiques de lutte contre le harcèlement et le respect des conventions collectives.
2. Les mécanismes de financement devraient encourager les pratiques durables qui intègrent le bien-être des journalistes indépendants.

### **Protection à l'ère de l'intelligence artificielle**

1. Les journalistes indépendants doivent avoir accès à des recours et mécanismes juridiques pour traiter les cas d'utilisation abusive de leur image et de leurs œuvres par l'IA, par exemple la création de deepfakes de journalistes pour diffuser de la désinformation ou ternir leur image.
2. Les journalistes indépendants doivent bénéficier de formations et de ressources pour comprendre et relever les défis et les opportunités posés par l'IA dans le journalisme, notamment en négociant des contrats de formation afin que leurs œuvres ne soient pas utilisées à des fins de scraping ou de formation sans leur consentement explicite et éclairé.

### **Plaidoyer et changement de politique**

1. Les journalistes indépendants appellent l'Union européenne et les gouvernements nationaux à adopter des politiques qui reconnaissent et remédient à la précarité du journalisme indépendant.
2. Les organisations de médias doivent collaborer avec les syndicats et les groupes de défense pour mettre en œuvre des réformes structurelles favorisant l'équité, la transparence et l'égalité.
3. Les journalistes indépendants sont essentiels à l'information et à la démocratie. Le secteur des médias a besoin de journalistes indépendants et salariés pour garantir une presse prospère et une démocratie solide.

Nous, journalistes indépendants d'Europe, déclarons notre engagement envers ces principes et appelons toutes les parties prenantes – gouvernements, médias et public – à soutenir ces revendications. Ensemble, nous pouvons garantir que le journalisme indépendant prospère et constitue un pilier d'une société libre, informée et démocratique. Nous continuerons à travailler sur ces principes et à les affiner dans les mois à venir afin d'y intégrer toutes les perspectives pertinentes et pertinentes.

## SUR LA FRANCE

### **20. SUR LE REFUS DE SIGNATURE SUBI PAR LES JOURNALISTES PIGISTES DU CANARD ENCHAÎNÉ**

---

*Déposée par le SNJ-CGT (France), SNJ (France)*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

constate que "Le Canard enchaîné" est un hebdomadaire indépendant français, satirique et d'enquête, fondé en 1915 célèbre pour révéler de nombreuses affaires.

Plusieurs dizaines de journalistes pigistes travaillent pour ce journal. Ils et elles apportent des informations pertinentes, des scoops ou des articles d'intérêt pour le contenu éditorial de cet hebdomadaire de renom en France.

Or, les journalistes indépendants sont contraints de signer sous deux pseudonymes : Jérôme Canard, Louis Colvert.

La section syndicale SNJ-CGT du Canard enchaîné a réalisé une enquête auprès de plus d'une trentaine de journalistes qui déplorent ce manque de respect pour leur travail, et expliquent les conséquences négatives du fait de ne pas pouvoir revendiquer leur travail dans ce journal.

La loi sur la propriété intellectuelle en France est claire. L'article L.121-1 du Code de la propriété intellectuelle indique : « L'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Ce droit est attaché à sa personne ; il est perpétuel, inaliénable, et imprescriptible. Il est transmissible, à cause de mort, aux héritiers de l'auteur ».

Malgré les démarches des représentants du personnel, la direction du journal ne prend pas de mesures afin de faire cesser cette pratique.

Les journalistes pigistes doivent être respectés en tant qu'auteurs partout, y compris au Canard Enchaîné. Ce n'est pas le type d'article ou le fait qu'il s'agisse d'un scoop qui doit déterminer s'il doit être signé ou pas et le traitement des journalistes en poste ou à la pige doit être équitable.

Cette invisibilisation est très préjudiciable pour la reconnaissance du travail des journalistes concernés et leur crédibilité vis-à-vis de leurs sources.

Par conséquent, l'assemblée générale apporte tout son soutien aux représentants syndicaux qui mènent ce combat, aux journalistes lésés par l'absence de signature de leurs articles et demande au comité directeur d'adresser un courrier à la direction en ce sens.

En cas de refus, la FEJ soutiendra les actions menées par les journalistes et leurs organisations syndicales auprès des instances représentatives des auteurs et autrices à l'échelle européenne ou devant les tribunaux, le cas échéant.

## **21. SUR LE STATUT DES JOURNALISTES DE L'AFP EMPLOYÉS À L'INTERNATIONAL**

---

*Déposée par le SNJ, CFDT-Journalistes et SNJ-CGT (France)*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

Constate qu'en France, la loi Cressard impose le salariat pour tous les journalistes. Et dans la plupart des pays d'Europe, journalistes ou pas, un travailleur sous lien de subordination doit être salarié.

Poids lourd de l'information dans le monde, l'Agence France Presse (AFP) entend pourtant se soustraire à cette règle de base, se basant sur les règles « locales » pour ses personnels recrutés « localement ».

Depuis un an, l'AFP s'est mise à inciter fortement, en allant jusqu'au chantage, une catégorie de ses collaborateurs à l'étranger, qui étaient employés sur facture par les bureaux locaux, à signer un contrat de prestataire, renouvelable chaque mois ou plusieurs mois, d'un bureau à l'autre, sans que l'on sache pourquoi, de manière totalement arbitraire. Sur plusieurs pages y est méticuleusement détaillé le renoncement à quasiment tous leurs droits.

Ce faisant, l'AFP creuse encore des inégalités extrêmement fortes en son sein, avec des salariés jouissant de conditions très différentes selon qu'ils ont été envoyés depuis Paris ou recrutés localement, alors même qu'ils effectuent le même métier.

La CFDT-Journalistes, le SNJ et le SNJ-CGT pointent du doigt cette très dangereuse politique du « deux poids, deux mesures » au sein d'une même entreprise et demandent à la FEJ de condamner ces pratiques.

Une agence de presse mondiale ne doit pas renvoyer aux marges de l'entreprise et du droit du travail des personnes localement chargées de collecter, vérifier, transmettre l'information, parfois au péril de leur propre sécurité.

L'enjeu d'information juste des citoyens devrait suffire à mettre les journalistes à l'abri de toute contingence matérielle, afin qu'ils n'aient qu'une seule préoccupation : bien travailler. La CFDT-Journalistes, le SNJ et le SNJ-CGT demandent à la FEJ de soutenir ce combat pour une justice salariale, gage de la qualité de l'information.

La direction de l'AFP prétend qu'elle est tenue à ne pas salarier ces travailleurs, en vertu de leur situation à l'étranger. La CFDT-Journalistes, le SNJ et le SNJ-CGT estiment que toute entreprise est responsable de ses collaborateurs et doit mettre en œuvre tous les dispositifs légaux pour les protéger, et notamment le détachement.

Par ailleurs, la CFDT-Journalistes, le SNJ et le SNJ-CGT estiment qu'il est temps que l'Union européenne adapte les règles de Sécurité sociale en son sein, afin de permettre sans aucune ambiguïté à des journalistes travaillant de façon continue pour une entreprise d'un pays, de jouir de la Sécurité sociale de ce pays.

L'AG de la FEJ demandent au Comité directeur de la FEJ de porter cette revendication au niveau européen. Par ailleurs, le SNJ, le SNJ-CGT et la CFDT-Journalistes demandent à l'Union européenne d'harmoniser les droits sociaux, afin de permettre aux journalistes travaillant de manière continue pour une entreprise dans un pays de bénéficier des mêmes conditions de travail que les autres salariés du pays concerné.

## **SUR L'ITALIE**

### **22. SUR LA DIRECTIVE 2016/343 SUR LA PRÉSUMPTION D'INNOCENCE ET SA TRANSPOSITION DANS LA LOI ITALIENNE**

---

*Déposée par la FNSI (Italie)*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

considérant que la liberté d'information est un droit protégé par la Constitution italienne (article 21) ;

Le gouvernement italien, sous prétexte de garantir un respect plus adéquat et effectif du principe de présomption d'innocence, a transposé, pour la deuxième fois, la directive européenne (UE) 2016/343 ;

Par le décret législatif n° 198 du 10 décembre 2024, le gouvernement italien a définitivement établi l'interdiction de publication, intégrale ou partielle, des ordonnances de détention provisoire jusqu'à la clôture de l'enquête judiciaire, instaurant ainsi un véritable bâillon sur la liberté d'information et le droit d'informer et d'être informé ;

Considérant que la FNSI, lors de l'examen de la mesure législative relative à la mise en œuvre de la directive européenne susmentionnée, a dénoncé, devant les deux chambres du Parlement, l'atteinte à la liberté d'information portée par le gouvernement italien, qui a instauré cette nouvelle censure davantage pour protéger les responsables politiques impliqués dans des procédures judiciaires que pour protéger la liberté d'information et le droit des journalistes à informer et des citoyens à être informés ;

Pour aggraver la situation, un projet de loi est actuellement examiné par le Parlement italien. Il alourdit de manière disproportionnée et ne respecte pas la Constitution italienne et la CEDH les sanctions infligées aux journalistes en matière de diffamation. Concrètement, cet effet dissuasif est ainsi obtenu, portant atteinte à l'information et à la démocratie de notre pays.

L'AG de la FEJ charge le Comité directeur de la FEJ de soutenir le combat de la FNSI et d'intervenir auprès de la Commission européenne afin d'exiger l'ouverture d'une procédure de vérification contre l'Italie pour non-conformité à la directive européenne et de garantir aux journalistes le plein exercice de leur droit d'information, dans l'intérêt exclusif des citoyens.

## **SUR LA POLOGNE**

### **23. LA POLOGNE DOIT ACCÉLÉRER L'ADOPTION DE LA LÉGISLATION SUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS**

---

*Déposée par The Society of Journalists (Pologne)*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

exhorte le nouveau président polonais à accélérer l'adoption d'une législation sur les médias mettant en œuvre des réformes conformes au Règlement européen sur la liberté des médias (EMFA) de l'UE et aux lignes directrices de longue date du Conseil de l'Europe sur la liberté des médias.

L'élection présidentielle marque une « nouvelle ouverture » pour le processus législatif relatif aux médias. Jusqu'à présent, les progrès ont été lents après l'installation d'un nouveau gouvernement démocratique en 2023, le président sortant ayant manifesté son refus d'approuver la nouvelle législation adoptée par la majorité réformatrice au Parlement. La menace d'un veto présidentiel a contraint le gouvernement à adopter des mesures de contournement, parfois controversées, quoique légales, pour endiguer les pires excès de ses prédécesseurs dans le secteur des médias.

La nouvelle législation sur les médias doit contribuer à l'établissement d'un écosystème médiatique pluriel, impartial et durable en Pologne et prévenir un retour aux politiques déployées entre 2016 et 2023 par l'ancien gouvernement, qui ont transformé les médias de service public en porte-parole de la propagande et cherché à faire pression sur les médias privés pour qu'ils étouffent toute critique des politiques du parti au pouvoir.

L'objectif principal de la nouvelle législation polonaise doit être de mettre fin à l'ingérence politique dans les médias de service public et de garantir que la couverture de l'actualité et le contenu des médias d'actualité soient libres et indépendants de toute pression extérieure. Un tel régime, respectueux du droit du public à l'information, est essentiel pour préserver la démocratie et éliminer la désinformation, la manipulation de l'information étrangère et l'ingérence électorale.

L'AG de la FEJ charge le comité directeur de la FEJ de suivre de près le processus législatif relatif à la mise en œuvre de l'EMFA en Pologne, en coopération avec d'autres organisations de défense de la liberté des médias, et de maintenir des contacts avec les autorités polonaises ainsi qu'avec les institutions européennes afin de garantir la mise en place des garanties nécessaires à la défense des valeurs de la liberté des médias.

Tous les journalistes de bonne foi travaillant pour des médias légalement enregistrés devraient être autorisés à participer aux conférences de presse organisées par le gouvernement sans aucune discrimination.

Tous les médias légalement enregistrés et de bonne foi devraient être invités aux conférences de presse officielles.

L'assemblée de la FEJ devrait déclarer qu'elle espère que la cour d'appel polonaise compétente statuera légalement sur le retrait par un tribunal de première instance d'une licence d'accès numérique gratuit pour Republika TV et wPolsce24 TV. Si la licence est révoquée par la cour d'appel, le Conseil national de la radiodiffusion (KRRiT), l'autorité de régulation des médias, devra réexaminer la demande d'accès numérique gratuit de ces deux chaînes, dès que les demandeurs auront apporté la preuve que leur nouvelle demande remplit les conditions pour l'octroi d'une telle licence.

L'assemblée générale demande instamment aux affiliés de la FEJ en Pologne de travailler ensemble pour éliminer les poursuites-bâillons en Pologne, ainsi que pour supprimer l'article 212 du code pénal polonais, en vertu duquel la diffamation est passible d'une peine maximale d'un an d'emprisonnement.

## **SUR L' UKRAINE**

### **24. SUR LE RÔLE STRATÉGIQUE DES MÉDIAS LOCAUX PENDANT LA GUERRE ET LES CONSÉQUENCES DE LA FIN SOUDAINE DU SOUTIEN INTERNATIONAL**

---

*Déposée par NUJU (Ukraine)*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

Rappelant l'engagement de la FEJ à défendre la liberté de la presse, la sécurité des journalistes et le développement durable du journalisme indépendant en Europe, notamment dans les situations de conflit et de crise ;

Reconnaissant le rôle essentiel des médias locaux et régionaux en Ukraine pour fournir aux citoyens des informations fiables, couvrir les situations humanitaires, lutter contre la désinformation et faciliter la communication avec les autorités locales pendant la loi martiale ;

Inquiète des conséquences de la fin soudaine du soutien financier international début 2025, qui a déstabilisé des dizaines de rédactions indépendantes en Ukraine ;

Alarmée par le fait que :

- 26 % des rédactions locales en Ukraine sont contraintes de fonctionner sans verser de salaires, s'appuyant exclusivement sur le dévouement bénévole des journalistes ;
- près de la moitié des médias ne disposent de réserves que pour 3 à 6 mois, certains ne disposant de ressources que pour un mois ;
- les rédactions sont contraintes de réduire leur volume de publications, de réduire leurs effectifs, de reporter des projets ou de cesser complètement leurs activités ;
- Dans les régions en première ligne, les autres sources de revenus des médias, notamment la publicité, sont pratiquement inaccessibles, et l'aide internationale était la seule option de survie ;
- Les vides informationnels créés par la réduction des activités des médias ukrainiens sont comblés par la propagande et les rumeurs ennemies, ce qui représente un risque sérieux pour l'opinion publique ;

soulignant que le soutien au journalisme local est un élément clé de la sécurité de l'information, en particulier en période de guerre à grande échelle ;

L'Assemblée générale de la FEJ:

1. appelle donc le Comité directeur de la FEJ à renforcer son engagement auprès des partenaires internationaux, notamment la Commission européenne et les gouvernements des États membres, afin de garantir un soutien durable aux médias régionaux ukrainiens ;
2. recommande aux donateurs internationaux de mettre en œuvre des modèles de soutien durables aux médias indépendants, garantissant transparence, prévisibilité et mécanismes de finalisation progressive des programmes, permettant aux rédactions de s'adapter rapidement et de maintenir la continuité opérationnelle ;
3. soutient la création de mécanismes de réponse flexibles capables d'apporter une assistance rapide aux rédactions indépendantes en situation de crise, en particulier dans les régions où le risque de perdre l'accès à une information fiable est le plus élevé ;
4. soutient le Syndicat national des journalistes d'Ukraine dans son suivi et son soutien aux médias locaux de première ligne et appelle toutes les organisations membres de la FEJ à faire preuve de solidarité par le biais de campagnes d'information, de déclarations communes et d'initiatives de partenariat.

Cette résolution est basée sur les données établies par NUJU:

 [nuju.org.ua](https://nuju.org.ua) - 26% of Ukrainian regional media outlets work without salaries

## **25. SUR LA LIBÉRATION IMMÉDIATE ET INCONDITIONNELLE DES JOURNALISTES UKRAINIENS DÉTENUS ET POUR LA JUSTICE POUR VIKTORIIA ROSHCHYNA**

---

*Déposée par NUJU (Ukraine)*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

constate avec une profonde inquiétude qu'au moins 31 professionnels des médias et journalistes citoyens sont toujours détenus en Russie en raison de détentions illégales, de captures, de fausses accusations et de « procès » falsifiés par les forces d'occupation russes sur le territoire ukrainien.

Rappelant la résolution adoptée par la réunion annuelle de la FEJ à Prishtina les 23 et 24 mai 2024, qui appelait à la libération immédiate des journalistes ukrainiens détenus illégalement par la Fédération de Russie ;

Profondément choquée par la mort tragique de la journaliste ukrainienne Viktoriia Roshchyna en septembre 2024, alors qu'elle était en captivité en Russie. Elle enquêtait sur le système russe de « détenus fantômes » dans les territoires occupés et dont le corps a été restitué avec des preuves suggérant de possibles actes de torture ;

Constatant avec inquiétude que les journalistes détenus sont soumis à la torture, à des menaces (y compris contre leurs proches), à des pressions et à une atteinte constante à leur dignité pendant leur détention, et qu'ils se voient refuser des soins médicaux appropriés ; Profondément préoccupé par le fait que de nombreux journalistes détenus ont été inculpés ou condamnés à des peines sans rapport avec leurs fonctions journalistiques, qu'ils ont continué d'exercer sous l'occupation russe ;

Prenant acte des témoignages d'anciens détenus et de membres de leurs familles selon lesquels l'attention du public sur ces cas est cruciale, tant pour les personnes en captivité que pour d'éventuelles négociations de libération ;

Soulignant que, conformément au droit international, les journalistes en zone de guerre sont des civils qui ne peuvent être capturés et doivent être libérés sans condition ;

L'Assemblée générale de la FEJ appelle :

### **La Commission européenne et les gouvernements des pays européens :**

- à accroître significativement la pression diplomatique et les sanctions sur la Fédération de Russie pour la libération immédiate de tous les journalistes ukrainiens détenus illégalement ;
- à exiger une enquête internationale approfondie sur les circonstances de la mort de Viktoriia Roshchyna en captivité russe et à traduire les responsables en justice ;

- à initier la création d'un mécanisme international pour la libération des journalistes professionnels et citoyens ukrainiens, en tant que civils, détenus illégalement par la Fédération de Russie ; En collaboration avec d'autres institutions internationales et missions humanitaires, prendre des mesures pour localiser les journalistes ukrainiens disparus dans les territoires occupés.

**Les membres de la Fédération européenne des journalistes (FEJ) :**

- expriment leur solidarité avec les journalistes ukrainiens détenus en diffusant des informations sur ces cas, en coordination avec le Syndicat national des journalistes d'Ukraine ;
- mentionnent les noms des journalistes détenus dans leurs publications et émissions, car cela leur donne espoir et contribue à les préserver de l'oubli ;
- commémorent Viktoriia Rochtchyna et valorisent son travail d'enquête sur le système de détention des « prisonniers fantômes » en Russie.

**L'Assemblée générale charge le Comité directeur de la FEJ :**

- de s'adresser directement aux organismes et institutions compétents de l'Union européenne ou aux gouvernements des pays européens concernés sur les questions soulevées ;
- de soumettre rapidement les cas de journalistes détenus illégalement à la Plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes afin d'attirer l'attention et de garantir une réponse à ces cas ;
- de créer un groupe de travail dédié au suivi de la situation des journalistes ukrainiens détenus et à la coordination des efforts internationaux de plaidoyer en faveur de leur libération.

*Cette motion est basée sur des données vérifiées provenant du Syndicat national des journalistes d'Ukraine (NUJU) et d'enquêtes internationales, notamment l'enquête collaborative de Forbidden Stories sur le cas de Viktoriia Roshchyna.*

**SUR GAZA**

**26. SUR LA NÉCESSITÉ, POUR LES JOURNALISTES EN EUROPE, DE SE DÉCLARER SOLIDAIRES DE NOS COLLÈGUES À GAZA**

---

*Déposée par tous les membres de la FEJ*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

dénonce les attaques meurtrières contre les civils, dont les journalistes, depuis un an et demi dans la bande de Gaza.

L'AG de la FEJ constate avec indignation qu'en contradiction avec les obligations du droit international - en particulier, celle d'assurer une protection aux populations civiles -, près de 200 journalistes et professionnels des médias ont péri dans les opérations militaires menées par l'armée israélienne à Gaza. C'est une hécatombe jamais vue dans l'histoire de notre métier.

Pour tous les défenseurs des droits humains, un constat s'impose : l'armée israélienne cherche à imposer un black-out médiatique sur Gaza, à réduire au silence, autant que possible, les témoins des crimes de guerre commis par ses troupes, au moment où un nombre croissant d'ONG internationales et d'instances onusiennes les qualifient d'actes génocidaires.

En tant que journalistes, viscéralement attachés à la liberté d'informer, il est de notre devoir de dénoncer cette politique, de manifester notre solidarité avec nos collègues palestiniens et de réclamer, encore et toujours, le droit d'entrer dans Gaza. Si nous demandons cela, ce n'est pas parce que nous estimons que la couverture de Gaza est peu fiable en l'absence de journalistes occidentaux. C'est pour relayer et protéger, par notre présence, nos confrères et consœurs palestiniens qui font preuve d'un courage inouï, en nous faisant parvenir les images et les témoignages de la tragédie incommensurable actuellement en cours à Gaza.

Réunis en assemblée annuelle de la FEJ à Budapest (Hongrie), les représentants des syndicats et associations de journalistes de toute l'Europe s'associent pleinement à l'action de la Fédération internationale des journalistes (FIJ) qui, depuis le début de la guerre, s'est portée concrètement aux côtés du syndicat des journalistes palestiniens (PJS), notamment via son fonds international de sécurité.

A l'instar de l'action symbolique organisée à Paris, le 16 avril dernier, avec plusieurs centaines de professionnels des médias rassemblés en solidarité avec nos collègues de Gaza, la FEJ invite les travailleurs des médias à témoigner de leur solidarité avec les consœurs et les confrères palestiniens dans toutes les rédactions européennes.

La FEJ appelle tous les journalistes à exiger des réponses claires de la part des dirigeants politiques sur ce qu'ils comptent faire pour mettre fin à la tuerie à Gaza et éviter de nouvelles souffrances. Les journalistes ne doivent pas accepter les discours creux ou les faux-fuyants.

Le combat des journalistes palestiniens est le nôtre: liberté de l'information, liberté de la presse, à Gaza comme partout !

Dans cet esprit, l'assemblée annuelle demande au comité directeur de la FEJ d'intervenir, afin de protéger les journalistes palestiniens et de garantir la liberté d'informer au Proche-Orient, auprès de toutes les institutions de l'Union européenne, en réclamant un cessez-le-feu pour mettre un terme au massacre des populations civiles, dont les journalistes, la fin de l'impunité pour les auteurs de ces crimes et l'ouverture immédiate de la bande de Gaza à la presse internationale.

## **27. SUR LE SOUTIEN À LA CRÉATION D'UN TRIBUNAL INTERNATIONAL ET LA NÉCESSITÉ D'ENQUÊTER SUR LES CRIMES DE PROPAGANDE**

---

*Déposée par IMTUU (Ukraine)*

L'Assemblée Générale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2-3 juin 2025,

notant que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a lancé, le 14 mai, le processus de création d'un tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine,

1. soutient la création d'un tribunal international au sein du Conseil de l'Europe. La FEJ réaffirme son ferme soutien aux efforts internationaux visant à établir un tribunal spécial pour enquêter et poursuivre les crimes commis lors de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, y compris le crime d'agression, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, les enlèvements d'enfants et autres formes de génocide.

2. exprime le besoin d'un volet dédié à la propagande et à la désinformation. La FEJ souligne la nécessité cruciale d'incorporer dans le mandat du futur tribunal une ligne d'enquête dédiée aux individus qui, en utilisant les médias comme outil de guerre hybride, ont incité à la guerre, justifié des crimes de guerre, diffusé de la désinformation et promu la haine. De telles actions doivent être évaluées au regard du droit international.

La FEJ continue de soutenir la position exprimée dans les résolutions suivantes : Résolutions 6 et 7, adoptées à Izmir (Turquie) les 13 et 14 juin 2022, dans lesquelles l'Assemblée générale de la FEJ a condamné le rôle des médias contrôlés par l'État russe dans la légitimation de l'agression contre l'Ukraine ; Résolution 10, adoptée par l'Assemblée générale de la FEJ à La Haye (Pays-Bas) les 11 et 12 mai 2023, qui met l'accent sur le rôle des médias contrôlés par l'État russe dans la légitimation de l'agression contre l'Ukraine; La résolution 10, adoptée par l'Assemblée générale de la FEJ à La Haye (Pays-Bas) les 11 et 12 mai 2023, qui souligne la nécessité de rendre des comptes sur la diffusion de la désinformation et de la propagande qui contribue aux crimes de guerre.

L'Assemblée générale estime que la création d'une voie d'enquête distincte est justifiée et nécessaire pour les raisons suivantes d'enquête est justifiée et nécessaire pour les raisons suivantes :

- Responsabilité juridique : les activités de propagande doivent être traitées dans le cadre du droit pénal international, en tenant compte des précédents tels que le Tribunal pénal international pour le Rwanda ;

- Distinguer le journalisme de la propagande : La FEJ souligne l'importance de préserver les normes journalistiques et de faire une distinction claire entre les journalistes qui agissent selon des principes éthiques et ceux qui abusent de leur statut de média pour répandre des mensonges ;
- La protection de la liberté de la presse : Poursuivre les crimes de propagande ne porte pas atteinte à la liberté d'expression - au contraire, cela la renforce en éliminant les discours de haine du domaine public ;
- La prévention : Le fait de tenir les propagandistes pour responsables envoie un signal fort aux gouvernements qui utilisent les médias à des fins antidémocratiques.

3. exprime son respect pour les journalistes travaillant dans des zones de conflit. La FEJ exprime son profond respect pour les journalistes ukrainiens qui, souvent au péril de leur vie, documentent les crimes de guerre, vérifient les faits et informent le public à l'échelle mondiale.

L'assemblée générale de la FEJ charge le comité directeur de la FEJ d'en appeler :

- aux institutions compétentes de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe : de fournir un soutien financier et institutionnel au travail du tribunal, et d'étendre les listes de sanctions aux dirigeants et propriétaires de médias impliqués dans des campagnes de propagande ;
- aux gouvernements nationaux et autorités de régulation des médias : renforcer les outils de lutte contre la désinformation et soutenir les initiatives de journalisme indépendant, en particulier dans les pays touchés par des agressions extérieures ;
- À la communauté journalistique : faire respecter des normes professionnelles élevées et faire preuve de solidarité avec les journalistes qui travaillent dans des zones de conflit ou qui sont victimes de répression.

Le GM de la FEJ souligne que la propagande qui justifie la guerre n'est pas seulement une violation de l'éthique - elle constitue une complicité dans des crimes contre l'humanité. Nous avons le devoir d'agir pour préserver la dignité de la profession de journaliste et pour combattre l'impunité qui menace les fondements de la démocratie.

## **SUR LE BELARUS**

### **28. SUR LA NÉCESSITÉ DE LIBÉRER TOUS LES JOURNALISTES EMPRISONNÉS AU BELARUS**

---

*Déposée par BAJ (Belarus)*

L'assemblée générale de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à Budapest, en Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

note que le 28 mai, une nouvelle vague de persécution a visé les quelques médias privés encore en activité dans les régions biélorusses. Plusieurs médias, dont Vecherny Bobruisk, babruisk.info, Volnaje Hlybokaje (et son site web vglybokaye.by), et UzHorak, ont été accusés de collaborer avec l'Allemagne. Ces raids laissent présager d'autres arrestations de journalistes travaillant pour des médias indépendants.

Le MM note également que depuis 2020, la répression totale contre les journalistes et les médias s'est poursuivie au Belarus. Le travail des rédactions socio-politiques indépendantes est devenu impossible en raison de la pression sans précédent exercée par les autorités. Des dizaines de rédactions de médias indépendants ont été contraintes de quitter le Belarus afin de poursuivre leur travail pour le public biélorus depuis l'étranger.

Le régime d'Alexandre Loukachenko continue de restreindre l'accès à l'information libre ; plus de 2 000 sites sociopolitiques et médiatiques ont été bloqués et interdits par les autorités au Belarus ; les citoyens sont soumis à la répression même pour le fait de s'abonner à des médias indépendants sur Internet.

Au Belarus, les autorités ont interdit les activités de l'Association biélorus des journalistes (membre de la FEJ), et les journalistes sont passibles de poursuites pénales pour leur participation à BAJ.

Selon BAJ, 39 représentants des médias sont actuellement emprisonnés au Belarus : Katsiaryna Andreeva, Ihar Losik, Andrei Aliaksandrau, Dzianis Ivashyn, Andrzej Poczobut, Maryna Zolatava, Liudmila Chekina, Valerija Kastsiugova, Dzmitryi Navazhylau, Iryna Slaunikava, Andrei Kuznechyk, Siarhei Satsuk, Kanstantsin Zalatykh, Pavel Mazheika, Yauhen Merkis, Dzmitry Semchanka, Andrei Famin, Larysa Shchyrakova, Pavel Padabed, Viachaslau Lazarau, Aliaksandr Mantsevich, Ihar Karnei, Ales Sabaleuski, Aliaksandr Ihnatsiuk, Yauhen Hlushkou, Ales Marchanka, Volha Radzivonava, Anton Kazelski, Alena Tsimashchuk, Damiil Palianski, Yauhen Nikolaevich, Ihar Ilyash, Siarhei Chabotska, Ruslan Raviaka, Aleh Supruniuk, Palina Pitkevich, Travailleurs de la rédaction d'Intex-press.

À cet égard, l'assemblée générale de la FEJ exige que le Belarus libère immédiatement tous les journalistes emprisonnés. L'assemblée générale de la FEJ charge son comité directeur de continuer à demander à tous les acteurs internationaux de faire pression sur les autorités biélorus pour qu'elles libèrent les prisonniers et mettent fin à la répression, et pour qu'elles facilitent la création d'opportunités permettant à la société biélorus de continuer à disposer de médias indépendants.

## **SUR LA TURQUIE**

### **29. SUR L'UTILISATION DE L'AUTORITÉ ET DES RESPONSABILITÉS DES INSTITUTIONS PUBLIQUES EN TURQUIE CONTRE LA LIBERTÉ DES MÉDIAS**

---

*Déposée par TGS et GCD (Turquie)*

L'Assemblée générale de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

note que le Conseil suprême de la radio et de la télévision (RTÜK) est une entité juridique publique chargée de réglementer et de superviser les activités de radio et de télévision en Turquie. En vertu de l'article 133 de la Constitution, l'autonomie et l'impartialité de l'institution sont des principes fondamentaux. Cependant, ces principes d'impartialité et d'indépendance sont de plus en plus souvent violés, et les pouvoirs de l'institution sont utilisés comme un outil commode pour punir les médias d'opposition.

Selon le rapport sur la liberté de la presse 2024-2025 de l'Union des journalistes turcs (TGS), RTÜK a imposé 59 amendes administratives à différentes organisations de médias au cours de l'année écoulée, pour un montant total de 87 millions de TL. L'institution qui a reçu le plus grand nombre d'amendes est SZC (Sözcü) TV, avec 14 sanctions administratives. Le 27 mars, le RTÜK a imposé une suspension de 10 jours des émissions sur la chaîne, citant la diffusion en direct des manifestations qui ont commencé après l'arrestation du maire métropolitain d'Istanbul, Ekrem İmamoğlu. La décision a été notifiée à Sözcü TV le 28 mai.

RTÜK a demandé que la sanction soit appliquée à partir du 1er juin 2025. La décision du Conseil supérieur de la radio et de la télévision (RTÜK) d'interdire l'accès à Sözcü TV pendant 10 jours et de lui infliger une amende record a été suspendue pendant la procédure judiciaire. Nous espérons que la loi prévaudra et que la décision sera annulée. Par ailleurs, l'étape nécessaire pour la liberté de la presse et la liberté d'expression est la restructuration d'institutions telles que RTÜK afin d'inclure des membres représentant des organisations professionnelles.

Depuis sa création, l'« impartialité » du RTÜK a toujours fait l'objet d'un débat. Cependant, les critiques selon lesquelles RTÜK n'a pas rempli ses fonctions de manière « indépendante » et « impartiale » ont augmenté de manière significative ces dernières années, dans une mesure qui ne peut être comparée aux périodes précédentes. Ces critiques se fondent principalement sur le fait que le RTÜK impose des amendes exorbitantes aux médias publiquement connus comme étant « d'opposition », alors qu'il adopte une position plutôt « indulgente » à l'égard des plaintes concernant les médias perçus comme étant « pro-gouvernementaux » et alignés sur le parti au pouvoir.

Bien que la sélection de ses membres par le Parlement semble être une « méthode démocratique » en principe, la majorité des membres sont sélectionnés à partir des quotas du parti au pouvoir (AKP) et de son allié (MHP), ce qui leur confère une influence décisive sur les décisions.

Il existe de nombreux exemples de critiques et de commentaires suggérant que la majorité du conseil agit conformément aux sensibilités politiques du pouvoir en place. Par conséquent, l'obligation constitutionnelle de souligner la nécessité pour RTÜK d'effectuer son travail de manière « indépendante » et « impartiale » n'a plus de sens. Le fait qu'une institution publique agisse comme une extension du pouvoir politique est clairement un problème grave, tant sur le plan politique que juridique. Dans leur état actuel, les médias se heurtent à un sérieux obstacle pour remplir leur rôle de manière indépendante, objective et responsable face au pouvoir et à l'autorité de l'autorité dirigeante. À ce stade, on peut dire que la diffusion des médias en Turquie est entièrement sous le contrôle de RTÜK.

La suppression des médias indépendants et/ou d'opposition par les institutions publiques est incompatible avec les principes démocratiques et est inacceptable. L'État, qui est responsable de la garantie de la liberté de la presse, réduit et même étouffe l'espace de liberté de ses propres mains.

La décision d'interdire la diffusion de Sözcü TV doit être annulée. En outre, les émissions des médias devraient être évaluées et contrôlées par des organisations professionnelles, et non par des politiciens. La restructuration d'institutions telles que le Conseil supérieur de la radio et de la télévision (RTÜK) pour y inclure des membres représentant des organisations professionnelles est une condition préalable à la liberté de la presse.

D'autre part, l'arbitraire des algorithmes des monopoles numériques et les conditions difficiles de soutien fournies par l'Agence de publicité de la presse en Turquie ont également causé de grandes difficultés aux organisations de médias. Le groupe de solidarité des médias, qui comprend TGS, Disk Basın-İş, l'Association des journalistes d'Izmir (IGC) et l'Association des journalistes (GCD), a organisé un atelier et une conférence nationale les 15 et 16 mai afin de renforcer l'unité et la solidarité nationales sur cette question et de contribuer à la loi sur le droit d'auteur numérique à l'ordre du jour de la Grande Assemblée nationale turque. Dans la déclaration de la conférence, il a été décidé d'appeler à la coopération et à la solidarité nationale et internationale contre les monopoles numériques.

L'assemblée générale de la FEJ charge le comité directeur de souligner son soutien et sa solidarité à l'égard des appels lancés par les membres de la FEJ en Turquie.

## **SUR LA FRANCE**

### **30. POUR QUE LE SOUTIEN PUBLIC À LA PRESSE SOIT CONDITIONNÉ À L'EMPLOI DE JOURNALISTES PROFESSIONNELS ET POUR UNE RÉFORME DÉMOCRATIQUE DE LA CPPAP EN FRANCE**

---

*Déposée par SNJ-CGT (France), SNJ (France), CFDT-Journalistes (France)*

L'assemblée générale de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à Budapest, en Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

le gouvernement français devrait publier prochainement un décret modifiant les critères d'attribution des aides publiques à la presse, autorisant ainsi les publications qui n'emploient pas de journalistes professionnels à bénéficier d'un financement public ;

Le GM, considérant que :

- la Commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP) est actuellement chargée de statuer sur le droit aux aides publiques et aux avantages fiscaux ;
- la CPPAP n'est pas un véritable organe paritaire : les syndicats de journalistes n'y siègent pas, ce qui contribue à des décisions déconnectées de l'urgence de la protection de la profession ;
- suite à la prise de contrôle du Journal du Dimanche par un directeur d'extrême droite, le gouvernement français s'est engagé à mettre en œuvre des mesures visant à garantir l'accès à une information libre et fiable et à renforcer la démocratie par l'information, en lançant les États généraux de l'information en 2023 ;
- non seulement ce travail, qui a duré près d'un an, a abouti à des propositions qui n'apportent aucune solution aux prises de contrôle des rédactions et à la concentration des médias, mais leur traduction législative n'a toujours pas eu lieu.

Le GM :

- réaffirme que les aides publiques à la presse doivent être strictement conditionnées à l'emploi de journalistes professionnels ;

- dénonce le caractère antidémocratique de la CPPAP, dont les décisions ont un impact majeur sur l'équilibre économique et éditorial de la presse, alors même que les représentants des journalistes en sont exclus, et demande une réforme en profondeur de cette instance pour y intégrer les syndicats représentatifs de la profession.

L'assemblée générale charge le comité directeur de la FEJ d'appeler le gouvernement français à :

- s'attaquer d'urgence à la question de la concentration des médias, qui a atteint des proportions délétères pour la démocratie et qu'il est urgent de corriger ;
- œuvrer pour contrer les conséquences de la dégradation de la qualité de l'information, notamment en redonnant aux rédactions les outils de gouvernance - tels que le droit d'approbation, la création de pôles d'indépendance éditoriale ou l'interdiction pour les actionnaires d'intervenir dans la production éditoriale - leur permettant de donner à leurs journalistes une maîtrise éditoriale collective, également garante des valeurs éthiques et donc de la qualité de l'information offerte au public ;
- appeler les organisations membres de la Fédération européenne des journalistes à intégrer cette exigence de gouvernance démocratique et de conditionnalité sociale dans tous les dispositifs de soutien public aux médias, tant en France qu'en Europe.

## **SUR L'ALBANIE**

### **31. PROTÉGER LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET S'OPPOSER À L'INTERDICTION DU RÉSEAU SOCIAL TIKTOK EN ALBANIE**

---

*Déposée par AJA-AGSH (Albanie)*

L'Assemblée générale de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

prenant en compte :

- la décision du Conseil des ministres d'Albanie de bloquer la plateforme TikTok sur l'ensemble du territoire national, annoncée à la suite d'une consultation publique limitée ;
- le fait que cette décision porte directement atteinte à la liberté d'expression et au droit à l'information, et crée un dangereux précédent pour la censure d'autres réseaux sociaux à l'avenir ;
- la position publique de l'Association des Journalistes d'Albanie (AGSH), ainsi que d'autres organisations de la société civile, qui ont déposé une requête auprès de la

Cour constitutionnelle d'Albanie pour déclarer la décision du gouvernement inconstitutionnelle ;

- les objectifs de la FEJ de protéger la liberté des médias, le pluralisme et l'accès des citoyens à l'information (article 5, points c et g des statuts de la FEJ),

exprime sa profonde inquiétude :

Si elle est légitimée par les tribunaux, cette décision pourrait servir de modèle à des restrictions similaires dans d'autres pays de la région et d'Europe, mettant ainsi en danger les fondements de la liberté numérique et des droits de l'homme à l'ère de l'information.

L'assemblée générale de la FEJ :

- exprime sa profonde inquiétude face à la décision des autorités albanaises de bloquer l'accès à TikTok pour l'ensemble de la population ;
- soutient la demande de l'AGSH de déclarer cette décision inconstitutionnelle et exhorte les institutions indépendantes en Albanie à sauvegarder la liberté d'expression et l'accès à l'internet ;
- appelle la Commission européenne, l'OSCE et les institutions concernées du Conseil de l'Europe à suivre de près cette affaire et à demander des éclaircissements au gouvernement albanais ;
- demande instamment à tous les syndicats et associations membres de la FEJ d'exprimer leur solidarité avec l'AGSH et de s'élever contre toute forme de censure des médias sociaux ;
- charge le comité directeur de la FEJ de suivre cette affaire et de faire régulièrement rapport sur ses implications pour la liberté des médias et la liberté d'expression en Albanie et dans l'ensemble de la région.

## **SUR LA SERBIE**

### **32. SUR LES MENACES CROISSANTES ET IMPUNITÉ PERSISTANTE CONCERNANT LES ATTAQUES CONTRE LES JOURNALISTES EN SERBIE**

---

*Déposée par NUNS (Serbie) et la branche du syndicat de la culture, des arts et des médias « Nezavisnost (Serbie)*

L'Assemblée générale de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2 et 3 juin 2025,

exprimant sa profonde inquiétude face à l'augmentation continue des attaques, menaces et pressions contre les journalistes en Serbie, avec 166 cas enregistrés en 2024 et 128 autres au cours des cinq premiers mois de l'année 2025 ;

soulignant 18 agressions physiques et des dizaines de menaces verbales et d'actes d'intimidation violents, la surveillance numérique illégale des journalistes tandis que la police est un observateur passif ou retire et arrête les reporters de la scène à la place des agresseurs ;

notant avec inquiétude que, depuis 2016, le ministère public de Serbie a enregistré 598 cas de menaces ou d'attaques contre des journalistes. Dans 60 % d'entre eux, il y avait des soupçons raisonnables qu'une infraction pénale avait été commise. Cependant, seuls 97 cas (16%) ont abouti à des condamnations. Dans 19 % des cas, l'auteur n'a jamais été identifié ;

ajoutant que pour la seule année 2024, 62 nouveaux dossiers ont été ouverts, mais qu'à la fin du mois de mars 2025, une seule condamnation avait été prononcée et une affaire avait été résolue grâce à des poursuites différées ;

Alarmé par l'augmentation des pressions institutionnelles et de l'ingérence éditoriale dans les médias qui dépendent financièrement des fonds publics ou qui sont étroitement alignés sur les autorités au pouvoir, où l'indépendance de la salle de rédaction est systématiquement minée par l'intimidation de la direction, la censure et les licenciements pour motifs politiques - créant une atmosphère hostile de peur, d'autocensure et de représailles contre les journalistes perçus comme étant professionnels ;

notant en outre le déclin continu de la Serbie dans les indicateurs de liberté des médias : classée 96ème par RSF en 2025, rétrogradée à « partiellement libre » par Freedom House avec un score de 56 sur 100, et recevant un indice de sécurité de la presse de 2,83/7 par le SafeJournalists Network, les « conditions de sécurité réelles » étant considérées comme l'aspect le plus faible ;

rappelant le rapport 2024 de la Commission européenne qui souligne l'absence de progrès en matière de liberté des médias, de mise en œuvre de la législation et de sécurité des journalistes ;

L'assemblée générale de la FEJ :

1. condamne fermement les attaques incessantes contre les journalistes et l'impunité qui en découle ;
2. appelle les autorités serbes, en particulier le ministère public et le ministère de l'intérieur, à traiter les crimes contre les journalistes avec urgence et à publier des mises à jour détaillées et régulières sur le traitement des affaires ;
3. demande instamment à l'Union européenne, au Conseil de l'Europe, à l'OSCE et à d'autres partenaires internationaux d'intensifier les pressions sur la Serbie pour qu'elle respecte ses obligations au regard des normes internationales en matière de liberté de la presse ;
4. Exprime son entière solidarité avec les journalistes professionnels et indépendants et leurs organisations en Serbie, et soutient les affiliés de la FEJ dans leurs efforts pour

surveiller, rapporter et rechercher la justice dans tous les cas de violation des droits des journalistes ;

5. Demande au Comité directeur de la FEJ de veiller à ce que ces questions restent à l'ordre du jour européen et soient soulevées de manière cohérente dans le dialogue avec les institutions de l'UE et les autres parties prenantes.
6. Appelle les médias serbes, y compris les médias de service public, en particulier ceux qui reçoivent des fonds publics ou qui opèrent dans le cadre d'accords de licence étrangers, à respecter l'indépendance éditoriale, à protéger les journalistes de l'ingérence politique et à veiller à ce que les décisions en matière d'emploi ne soient pas utilisées comme des outils de représailles ou de suppression de la liberté de la presse.

# Statements

## SUR LA CISJORDANIE ET GAZA

### **1. SOUTIEN AUX JOURNALISTES PRIS POUR CIBLE EN CISJORDANIE OCCUPÉE**

---

*Déposée par tous les membres de la FEJ*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2-3 juin 2025,

Constate qu'un groupe de cinq reporters a été la cible de tirs de sommation de l'armée israélienne en Cisjordanie occupée, le 28 mai 2025. Ces journalistes, clairement identifiables par des sigles « presse », enquêtaient sur les conditions de travail alarmantes des journalistes dans cette région.

Selon Reporters Sans Frontières, plus d'une dizaine de journalistes ont été ciblés récemment par l'armée israélienne à Naplouse, Jénine et Tulkarem.

En mars 2025, l'un des coréalisateurs palestiniens du film documentaire oscarisé *No other land*, a été passé à tabac lors d'une attaque de colons en Cisjordanie occupée, et interpellé par des soldats israéliens dans l'ambulance qui le prenait en charge.

Alors que la colonisation s'étend avec la création de 22 nouvelles colonies et l'annonce du ministère de la défense israélien de « construire l'État juif » en Cisjordanie occupée, les violences de l'armée israélienne et des colons sont documentées mais demeurent quasiment invisibles dans l'espace médiatique, participant à une forme d'impunité : attaques meurtrières, torture, déplacements forcés, destructions et saisies de biens...

La violence contre la presse constitue non seulement une violation flagrante du droit international et des conventions protégeant les journalistes, mais ces pressions, de plus en plus fréquentes, visent à entraver le travail des journalistes, à bâillonner l'information et à empêcher la couverture impartiale d'un conflit qui ne cesse de s'aggraver.

L'Assemblée générale de la Fédération européenne des Journalistes :

- Condamne fermement cet acte d'intimidation, nouvelle illustration des atteintes à la liberté de la presse dans les territoires occupés ;
- Exprime son soutien total aux journalistes exerçant en Cisjordanie, salue leur courage, leur professionnalisme et leur engagement en faveur du droit à l'information ;
- Appelle les autorités israéliennes à cesser ces intimidations et menaces, à garantir la sécurité des journalistes, à respecter leur statut de civils protégés, et à mettre fin aux entraves systémiques à l'exercice du journalisme en Cisjordanie comme à Gaza ;
- Appelle l'ensemble des rédactions européennes et internationales à rendre visible la réalité du terrain en Cisjordanie occupée, à documenter les atteintes à la liberté de la presse, et à faire entendre les voix des journalistes locaux, afin de ne pas contribuer à l'invisibilisation d'un conflit et à l'impunité de ceux qui entravent le droit d'informer ;

- demande instamment à l'Union européenne, à ses États membres et aux organisations internationales de dénoncer publiquement ces graves atteintes à la liberté de la presse et de défendre, sans concession, le droit fondamental à l'information.

Exhorte l'Union européenne, ses États membres et les organisations internationales à dénoncer publiquement ces atteintes graves à la liberté de la presse et à défendre, sans concession, le droit fondamental à l'information.

## **SUR LA BOSNIE-HERZEGOVINE**

### **2. SUR LA SITUATION DE LA TÉLÉVISION DE SERVICE PUBLIC BHRT**

---

*Déposée par BHJA (Bosnie-Herzégovine)*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2-3 juin 2025,

Note que la survie du service public de radiodiffusion de Bosnie-Herzégovine - BHRT - a une fois de plus été remise en question. Les comptes bancaires du radiodiffuseur ont été gelés en raison du recouvrement forcé de dettes de longue date liées à des impôts et des cotisations sociales impayés pour 13 employés qui ont intenté des actions en justice et gagné devant les tribunaux. Environ 157 000 euros est le montant total que le tribunal recouvrera de force, ce qui entraînera des retards de salaires pour les 780 employés de ce radiodiffuseur public.

Depuis 2017, BHRT n'a pas reçu 50 % des recettes fiscales de RTV collectées sur le territoire de la Republika Srpska, comme le stipule la loi sur le système de radiodiffusion publique de Bosnie-Herzégovine, parce que RTRS a cessé de transférer les fonds fiscaux sur le compte commun, en violation de cette même loi. La dette due par la RTRS à la BHRT à ce titre dépasse désormais les 48 millions d'euros. En outre, une procédure judiciaire est en cours avec la Fédération RTV de BiH concernant une dette d'environ 7,5 millions d'euros pour des services fournis par la BHRT à RTV FBiH.

La dette de BHRT envers l'UER s'élève à 9,9 millions d'euros. Le Conseil exécutif de l'UER a décidé que si cette dette n'est pas réglée avant le 26 février 2026, il sera contraint de bloquer le compte de BHRT et de commencer la vente des biens meubles de BHRT afin de protéger les droits des autres membres de l'UER.

Il est fort probable que si la tendance des employés à tenter des actions en justice pour cotisations impayées se poursuit, d'autres décisions de justice entraîneront la saisie des comptes, ce qui aura pour effet d'interrompre les activités de BHRT. Il est de notoriété publique que la BHRT n'a pas versé de cotisations salariales depuis huit ans. La dette de la BHRT envers l'administration fiscale de la Fédération de Bosnie-Herzégovine pour les recettes publiques dépasse les 25 millions d'euros. Un problème particulier se pose lorsque les employés atteignent l'âge de la retraite et doivent payer leurs cotisations pour commencer à percevoir des pensions. Cela mettrait en danger non seulement l'existence de la BHRT, mais aussi les moyens de subsistance de ses 780 employés.

Nous soulignons que la plupart des journalistes de la BHRT travaillent pour des salaires d'environ 500 euros. Cette situation complique encore le fonctionnement de la BHRT et, en raison des bas salaires, la tendance au départ des employés se poursuit. La possibilité de retards dans les salaires nets a déjà été annoncée, et les impôts et cotisations pour l'assurance pension ne sont toujours pas payés. La question est de savoir ce que les mois à venir nous réservent, car le mécontentement des employés est de plus en plus évident et l'existence même de BHRT est à nouveau en jeu.

Etant donné que la responsabilité de tous ces problèmes, le manque d'activité des autorités de l'Etat en ce qui concerne le financement stable du service BHRT RTV, ainsi que l'influence insuffisante de la communauté internationale - en particulier le Bureau du Haut Représentant en Bosnie-Herzégovine et l'Union européenne, l'Association des Journalistes de Bosnie-Herzégovine et ses membres employés à la BHRT, demandent à la FEJ d'user de son influence et de faire en sorte que les journalistes de Bosnie-Herzégovine et de l'Union européenne puissent bénéficier d'un financement stable :

- invite les institutions de l'Union européenne et le Bureau du Haut représentant en Bosnie-et-Herzégovine à accroître la pression et à collaborer avec le Parlement et le Conseil des ministres de Bosnie-et-Herzégovine, afin que ces institutions empêchent d'urgence, par une intervention sur le budget de l'État, la fermeture de la BHRT, qui a fêté son 80e anniversaire cette année !
- demande à la Commission européenne d'exercer une pression supplémentaire sur les autorités locales de Bosnie-et-Herzégovine pour qu'elles assurent d'urgence un financement stable du service public de RTV au niveau de l'État, en tenant compte de l'intérêt public et en protégeant le service des pressions et du contrôle politiques.
- demande à l'UER de renoncer aux poursuites judiciaires contre la BHRT et ses employés et d'essayer de résoudre les problèmes de recouvrement des dettes de la BHRT envers l'UER par d'autres moyens, y compris par un règlement à l'amiable.
- Demande à la direction et au comité directeur de la BHRT de respecter l'intégrité journalistique, de verser des salaires adéquats aux travailleurs des médias et de préserver les emplois, afin que le service public, en tant que service aux citoyens, puisse survivre et continuer à remplir sa mission.

Nous demandons aux délégués de l'assemblée générale de la FEJ à Budapest d'accepter cette déclaration préparée par le BHJA et ses membres - employés de BHRT.

## **SUR LA FRANCE**

### **3. DÉCLARATION DE SOUTIEN AU DÉLÉGUÉ SNJ-CGT À 20 MINUTES ET APPEL AU RESPECT DES DROITS DES PERSONNES TRANSGENRES AU TRAVAIL**

---

*Déposée par le SNJ-CGT (France)*

L'Assemblée générale électorale de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Budapest, Hongrie, les 2-3 juin 2025,

Constate que les syndicats représentatifs au journal français 20 Minutes, le SNJ-CGT et le SNME-CFDT ont fermement condamné les propos et l'attitude transphobes et sexistes du directeur général de 20 Minutes à l'égard de la déléguée syndicale CGT, Lise Regnier, lors d'une réunion de négociation au journal, le vendredi 23 mai dernier.

Alors qu'elle s'exprimait, le PDG s'est permis de l'imiter d'une voix efféminée, adoptant une posture digne des pires clichés, avant de la traiter de « clown » devant plusieurs membres de la direction et représentants syndicaux. Ce comportement humiliant et discriminatoire, constitutif de transphobie, a profondément choqué Lise, qui a quitté la réunion en larmes, en état de choc.

La preuve est faite : la réunion ayant été enregistrée, les faits sont documentés.

20 minutes est un média en ligne largement diffusé, principalement en France, en Espagne et en Suisse, qui existe depuis plus de 20 ans. Il a reçu de Google et de Méta un montant important au titre des droits voisins, mais conteste le partage approprié et équitable avec les journalistes décidé par la commission compétente. La réunion de négociation a abordé cette question.

La direction de 20 minutes a indiqué à la fin de la semaine dernière qu'une enquête impartiale serait lancée, impliquant l'inspection du travail et un organisme de santé au travail (Carsat).

Des informations objectives doivent être recueillies, des auditions programmées et les décisions nécessaires prises.

L'assemblée générale de la FEJ apporte tout son soutien à notre collègue, victime de cette agression inqualifiable, et aux représentants syndicaux de 20 Minutes, SNJ-CGT et SNME-CFDT.

Nous attendons une réponse immédiate et exemplaire de la part de la direction de 20 Minutes. A défaut, nous prendrons toutes nos responsabilités syndicales, y compris l'utilisation des procédures d'alerte, l'interpellation publique et la mobilisation au niveau national et européen.

L'assemblée générale de la FEJ souligne que, partout en Europe, dans tous les médias, et en particulier dans les médias de la taille de 20 Minutes, des mesures préventives durables contre toutes les formes de discrimination et de violence sexiste et sexuelle (SGBV) au travail doivent être mises en place.

Pour les membres de la FEJ, le respect des droits des personnes transgenres au travail n'est pas négociable.